BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

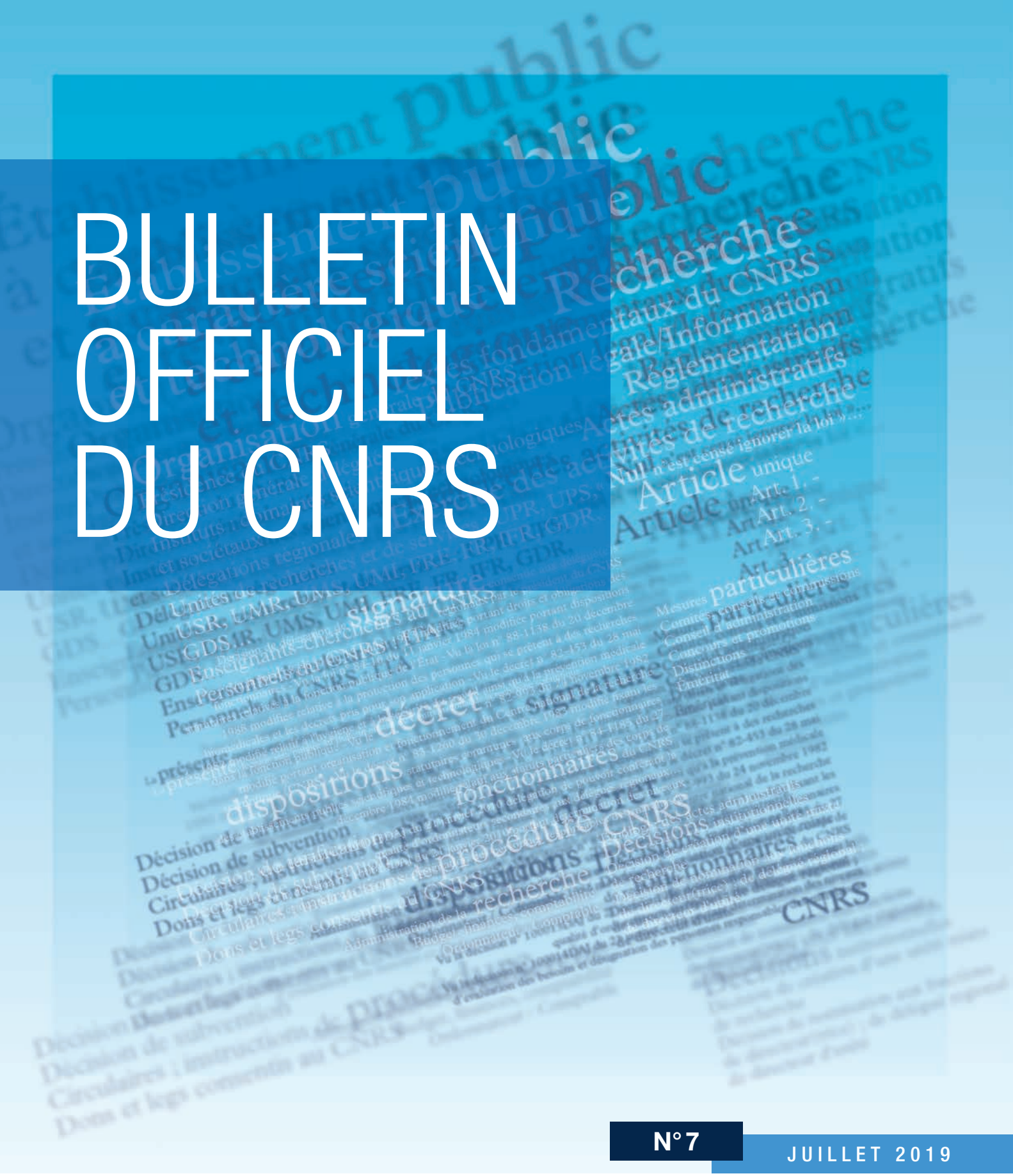

N°7

JUILLET 2019

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.08. La mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR)

Décision portant nomination de Mme Claire Werlen aux fonctions de directrice de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) - 01/07/2019 - - DEC191678DAJ..... p.17

02.04.04. La direction générale déléguée à l'innovation : organisation, nomination des directeurs

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Chantal Vernis - 14/06/2019 - - DEC191534DAJ..... p.18

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts de France (DR18)
- 01/07/2019 - - DEC191680DAJ..... p.19

Décision portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06)
- 01/07/2019 - - DEC191405DAJ..... p.25

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d¿Azur (DR20) - 17/07/2019 - - DEC191820DAJ..... p.30

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

Décision portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) - 01/07/2019 - - DEC191404DAJ..... p.36

Décision portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions de délégué régional de la circonscription Hauts de France (DR18) - 01/07/2019 - - DEC191679DAJ..... p.37

Décision portant nomination de Mme Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20) - 17/07/2019 - - DEC191819DAJ..... p.38

02.12 Autres comités et missions

02.12.05. Autres comités

Décision portant renouvellement de M. Joël MORET-BAILLY,référent déontologue du CNRS - 10/07/2019 - - DEC191730DAJ..... p.39

05. Budget, finances et comptabilité

05.03 Recettes

05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

05.03.04.02 Tarification des biens et des services

Décision relative au tarif des produits de l¿unité UPS2966 intitulée ULISSE (Unité de Logistique Internationale- Service et Soutien aux Expériences)
- 02/07/2019 - - DEC191787DR11..... p.40

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2018

Décision portant renouvellement de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS Brésil Cône Sud - 11/01/2019 - - DEC181891DERCI..... p.42

2019

Décision portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 05/07/2019 - - DEC191689DGDR..... p.43

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur du bureau Asie du Sud-Est et Océanie du CNRS

- 15/07/2019 - - DEC191386DERCI..... p.44

Décision portant nomination de Monsieur Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur du bureau du CNRS en Chine - 21/05/2019 - - DEC191387DERCI..... p.45

Décision portant nomination de Madame Olga ANOKHINA aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS - 21/05/2019 - - DEC191269DERCI..... p.46

Décision portant nomination de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS - 21/05/2019 - - DEC191385DERCI..... p.47

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant nomination de Mme Corinne COHEN COUDAR aux fonctions d¿assistante de prévention au sein de l¿UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit - 06/06/2019 - - DEC191795DR01..... p.48

Décision portant nomination de M. Manuel Charpy aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 3103 intitulée "L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art: nouveaux terrains, corpus, outils-In Visu" - 16/07/2019 - - DEC191813INSHS..... p.50

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Borgetto et nomination de M. Yves Surel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA). - 18/07/2019 - - DEC191825INSHS..... p.51

Décision portant nomination de Mme Camille Chaserant et de M. Jean-Christophe Vergnaud aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8174 intitulée « Centre d'Économie de la Sorbonne-CES ». - 16/07/2019 - - DEC191887INSHS..... p.52

Décision portant cessation de fonctions de Mme Magali CHIRAL agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - 20/05/2019 - - DEC191891DR01..... p.53

Décision portant nomination de Mme Johanne SEGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS)

- 05/03/2019 - - DEC191892DR01..... p.55

Décision portant nomination de M. Emmanuel Lozerand aux fonctions de directeur de la Formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée: " Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est- IFRAE" - 17/07/2019 - - DEC191893INSHS..... p.57

Décision portant nomination de Mme Eleni DIAMANTI aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) - 17/07/2019 - - DEC191975INS2I..... p.58

Décision portant nomination de Mme Delphine NDIAYE-LOBRY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8104 intitulée Institut Cochin - 11/06/2019 - - DEC192042DR01..... p.60

Décision portant nomination de Madame Hélène PERRIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7538 - Laboratoire de physique des lasers (LPL) - 10/07/2019 - - DEC191200INP..... p.62

Décision portant nomination de Mme Hui-Yeon Kim et de M.Emmanuel Poisson aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de la formation de recherche en évolution n°2025 intitulée:" Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est (IFRAE) " - 03/07/2019 - - DEC191649INSHS..... p.63

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Stéphane VIALETTE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 11/07/2019 - - DEC191742INS2I..... p.64
Décision portant nomination de M. Ted LUC aux fonctions d¿assistant de prévention au sein de l¿UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMS) - 28/05/2019 - - DEC191794DR01..... p.65

DR02

2019

Décision portant nomination de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - 28/06/2019 - - DEC191775DR02..... p.67
Décision portant cessation de fonctions de M. Charles Decraene, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer - 04/07/2019 - - DEC191821DR02..... p.68
Décision portant nomination de Mme Eve Chiapello, responsable, Mme Isabelle Ville et M. Daniel Cefaï, responsables adjoints de la fédération de recherche en évolution n°2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS). - 18/07/2019 - - DEC191823INSHS..... p.69
Décision portant nomination de M. Nicolas Dufétel aux fonctions de directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) - 16/07/2019 - - DEC191938INSHS..... p.70
Décision portant nomination de Mme Amandine Aftalion, directrice adjointe par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS) - 15/07/2019 - - DEC192019INSHS..... p.71
Décision portant nomination de M. François COULOUVRAT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d¿Alembert (DALEMBERT) - 23/07/2019 - - DEC192028INSIS..... p.72
DUA CDM - 23/07/2019 - - DEC192031INSIS..... p.73
Décision portant nomination de Mme Rénette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - 05/02/2019 - - DEC190582DR02..... p.74
Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes - 07/02/2019 - - DEC190618DR02..... p.76
Décision portant nomination de M. Subbarao Bassava aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - 08/03/2019 - - DEC190860DR02..... p.78
Décision portant nomination de Mme Marie Berjon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - 04/03/2019 - - DEC190861DR02..... p.80
Décision portant nomination de Mme Karyne Debue aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - 08/03/2019 - - DEC190911DR02..... p.82
Décision portant nomination de M. Eric Nicolau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - 14/03/2019 - - DEC190970DR02..... p.84
Décision portant nomination de M. Amine Rhouni aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - 19/03/2019 - - DEC190996DR02..... p.86
Décision portant nomination de M. Michel Lemoine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements - 22/03/2019 - - DEC191006DR02..... p.88

Décision portant nomination de Mme Delphine Champeval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - 22/03/2019 - - DEC191007DR02..... p.90
Décision portant nomination de Mme Elisabeth Mouray aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - 22/03/2019 - - DEC191008DR02..... p.92
Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne - 29/03/2019 - - DEC191043DR02..... p.94
Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne - 29/03/2019 - - DEC191045DR02..... p.96
Décision portant nomination de Mme Anastasia Fontaine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation - 29/03/2019 - - DEC191047DR02..... p.98
Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR550 intitulée Institut de biologie physico-chimique - 01/04/2019 - - DEC191048DR02..... p.100
Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Anquetil, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - 01/04/2019 - - DEC191049DR02..... p.102
Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues - 01/04/2019 - - DEC191051DR02..... p.103
Décision portant nomination de Mme Sophie Landier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues - 01/04/2019 - - DEC191052DR02..... p.105
Décision portant nomination de M. Cyrille Bazin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimique - 05/04/2019 - - DEC191116DR02..... p.107
Décision portant nomination de Mme Ana Gabriela Pesty aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciauX - 05/04/2019 - - DEC191117DR02..... p.109
Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Grégoire-Ferret,assistante de prévention (AP) au sein de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses - 08/04/2019 - - DEC191133DR02..... p.111
Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Demeulenaere et nomination de M. Michel Dubois aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS). - 16/07/2016 - - DEC191155INSHS..... p.112
Décision portant cessation de fonctions de M. Farid Nouar, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8004 intitulée Institut des MAtériaux poreux de Paris - 12/04/2019 - - DEC191159DR02..... p.113
Décision portant nomination de M. Antoine Tissot aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8004 intitulée Institut des MAtériaux poreux de Paris - 12/04/2019 - - DEC191160DR02..... p.115
Décision portant cessation de fonctions de Mme Aline Athus, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - 12/04/2019 - - DEC191166DR02..... p.117
Décision portant cessation de fonctions de M. Yann LE DU, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - 21/05/2019 - -

DEC191495DR02..... p.118
Décision portant cessation de fonctions de M. Yves Pinquier, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - 21/05/2019 - - DEC191496DR02..... p.119
Décision portant nomination de Mme Sylvie Archaimbault aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l¿unité mixte de recherche UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM) - 03/07/2019 - - DEC191567INSHS..... p.120
Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine Buffello, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - 13/06/2019 - - DEC191614DR02..... p.121
Décision portant nomination de Mme Christelle Da Silva aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB) - 13/06/2019 - - DEC191616DR02..... p.122
Décision portant nomination de Mme Vatthana Pholsena, directrice par intérim et Mme Vanina Bouté, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée : "Centre Asie du Sud-Est -CASE" - 17/07/2019 - - DEC191686INSHS..... p.123
Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Anne DOUCET en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 11/07/2019 - - DEC191735INS2I..... p.124

DR04

2019

DUA IMSIA - 23/07/2019 - - DEC192032INSIS..... p.125
Décision portant nomination de Monsieur Christophe COLIN aux fonctions de directeur de l¿unité mixte de recherche n°8148 intitulée « Géosciences Paris-Sud » (GEOPS). - 30/07/2019 - - DEC191989INSU..... p.126
Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Eric CHASSEFIERE, et nomination de Monsieur Jocelyn BARBARAND aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte de recherche n°8148 intitulée « Géosciences Paris-Sud» (GEOPS). - 31/07/2019 - - DEC191796INSU..... p.127
Décision portant nomination de Mme Florence CHARNAY POUGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 25/06/2019 - - DEC191691DR04..... p.128
Décision portant nomination de M. Sébastien TURGIS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) - 26/06/2019 - - DEC191986DR04..... p.129
Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Hervé LE TREUT, et nomination de Monsieur Robert VAUTARD aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL). - 12/07/2019 - - DEC191633INSU..... p.130

DR05

2019

Décision portant nomination de Monsieur Hector FLORES aux fonctions de directeur et de Messieurs Philippe LAPORTE et Noël ROBICHON aux fonctions de directeurs adjoints de l¿unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI). - 31/07/2019 - - DEC191874INSU..... p.131
Décision n° DEC191728DCIF du 26/06/2019 portant cessation de Madame Catherine FAUCHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS et nomination de Madame Carole BADALIAN aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS - 26/06/2019 - - DEC191728DCIF..... p.132

Décision portant nomination de Monsieur Vincent COUDE DU FORESTO aux fonctions de directeur de l¿unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA). - 31/07/2019 - - DEC191841INSU..... p.133
Décision portant nomination de Mme Marzena Watorek aux fonctions de directrice par intérim et de M. Mohamed Lahrouchi aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7023 intitulée « Structures formelles du langage - SFL ». - 17/07/2019 - - DEC191713INSHS..... p.134
Décision portant cessation de fonctions de Madame Emmanuelle GOUILLART et nomination de Monsieur Pierre JOP, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI) - 02/07/2019 - - DEC191644INP..... p.135
Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Bertho, directeur, et nomination de Mme Anne Sèdes aux fonctions de directrice de l'USR3258 (MSH PN) - 17/07/2019 - - DEC191627INSHS..... p.136

DR06

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Pascaline Hoël, assistante de prévention (AP), au sein de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) - 17/06/2019 - - DEC191643DR06..... p.137
Décision portant nomination de Mme Laetitia Pierron, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1646_3 intitulée Service Centralisé du Traitement de la Dépense (SCTD) - 01/06/2019 - - DEC191693DR06..... p.138
Décision portant nomination de M. Ahcene Azieze aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7019 intitulée Laboratoire Physique et Chimie Théoriques (LPCT) - 23/04/2019 - - DEC191184DR06..... p.139
Décision portant nomination de M. Samuel Ferey aux fonctions de directeur de l'USR3261 (MSH Lorraine). - 03/07/2019 - - DEC191080INSHS..... p.140
Décision portant nomination de M. Marc Marani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) - 18/06/2019 - - DEC191607DR06..... p.141
Décision portant nomination de M. Fabrice Blanchard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) - 15/04/2019 - - DEC191173DR06..... p.142

DR07

2019

Décision portant nomination de Mme Valérie Sartre aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée "Centre d¿Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)" - 16/07/2019 - - DEC191901INSIS..... p.143
Décision portant nomination de M. Xavier CANEHAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR6402 intitulée "Centre de Calcul de l'Institut National de Physique des Particules" - 17/06/2019 - - DEC191608DR07..... p.144
Décision portant nominations de Mme Christine Detrez, directrice, Mme Isabelle Mallon, Mme Emmanuelle Santelli et M. Pascal Vallet directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber. - 11/07/2019 - - DEC191233INSHS..... p.145
DUA GDR BOIS - 23/07/2019 - - DEC192022INSIS..... p.146
DUA MATEIS - 23/07/2019 - - DEC192023INSIS..... p.147
Décision portant nomination de M. Jacques Marteau aux fonctions de directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon. - 11/07/2019 - - DEC191654IN2P3..... p.148

Décision portant nomination de Mme Patricia Lambert aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Laboratoire de l'Éducation. - 29/07/2019 - - DEC191995INSHS..... p.149

DR08

2019

Décision portant Nomination de Messieurs Philippe ZARKA et Laurent DENIS aux fonctions de directeurs adjoints de l¿unité de service et de recherche n°704 intitulée « Station de radioastronomie de Nançay » (NANCAY). - 29/07/2019 - - DEC192006INSU..... p.150

Décision portant nomination de Monsieur Valéry CATOIRE aux fonctions de directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche n°7328 intitulée « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » (LPC2E). - 29/07/2019 - - DEC191988INSU..... p.151

DR10

2019

Décision portant nomination de M. René BOUTIN aux fonctions de chargé de mission - 11/07/2019 - - DEC191634PDT..... p.152

Décision portant nomination de M. Yves Perrette aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée "Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)" - 16/07/2019 - - DEC191797INEE..... p.153

DR11

2018

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Charles Simon en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 14/02/2019 - - DEC190115INP..... p.154

2019

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Christian JUTTEN en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 11/07/2019 - - DEC191741INS2I..... p.155

Décision portant nomination de M. Eric DEFRANCQ aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) - 09/07/2019 - - DEC190993INC..... p.156

Décision portant nomination de M Franck Pelloux aux fonctions d¿assistant de prévention au sein de l UMR 5266 intitulée SIMAP - 11/06/2019 - - DEC191461DR11..... p.157

Décision portant nomination de MM. Nouredine HADJ-SAID et Yves LEMBEYE, directeur et directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5269 intitulé Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab). - 20/06/2019 - - DEC191575INSIS..... p.158

DUA TIMC - 23/07/2019 - - DEC192024INSIS..... p.159

Décision portant nomination de M. Olivier Bonroy aux fonctions de directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche n°5313 intitulé « Laboratoire d¿Economie Appliquée de Grenoble-GAEL » - 16/07/2019 - - DEC191890INSHS..... p.160

Décision portant nomination de M. Joël Sommeria aux fonctions de directeur et de MM. Guillaume Balarac et Nicolas Mordant aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée "Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)" - 16/07/2019 - - DEC191856INSIS..... p.161

Décision portant nomination de M. Nicolas LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l¿UMR5521 intitulée « sols, solides, structures - 09/05/2019 - - DEC190339DR11..... p.162

DR12

2019

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190113INP..... p.164

Décision portant nomination de M. Vincent OLLIVIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique. - 26/02/2019 - - DEC190377DR12..... p.165
Décision portant nomination de M Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargée de mission - 28/06/2019 - - DEC191212CNPS..... p.167
Décision portant nomination de M. Xavier Joutard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST). - 11/07/2019 - - DEC191231INSHS..... p.168
Décision portant nomination de M. Laurent Kodjabachian aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7288 intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille » - 26/06/2019 - - DEC191589INSB..... p.169
Décision portant nomination de M. Mohammed El Amine ALI CHAOUCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP) - 18/06/2019 - - DEC191640DR12..... p.170
Décision portant nomination de Mme Marie Pellen aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°2004 intitulée "OpenEdition Center-CLEO" - 16/07/2019 - - DEC191791INSHS..... p.171
Décision portant nomination de Mme Catherine Fernandez et de M. Thierry Dutoit respectivement aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l¿unité mixte de recherche n°7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » - 15/07/2019 - - DEC191883INEE..... p.172
Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GATTACCECA aux fonctions de directeur par intérim de l¿unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE). - 30/07/2019 - - DEC191950INSU..... p.173
Décision n° DEC191952DCIF du 12/07/2019 portant cessation de Madame Murielle BUSBY de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS et nomination de Madame Véronique LEGROS aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS - 12/07/2019 - - DEC191952DCIF..... p.174

DR13

2019

Décision portant nomination de Mme Sophie DELPOUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5569 intitulée Hydrosciences Montpellier - 10/07/2019 - - DEC191943DR13..... p.175

DR14

2019

Décision de cessation de fonction en tant qu'AP - Delphine DALLA RIVA - IMT - UMR 5219 - 02/04/2019 - - DEC191069DR14..... p.176
LC - Décision de nomination de Madame Raphaëlle ROMIEU-MOUREZ - IECN INSERM UMR 5282 - CPTP - 13/06/2019 - - DEC191623DR14..... p.177
LC - Décision de nomination de Madame Maïlys MOUYSSET - AI INSERM UMR 5282 - CPTP - 13/06/2019 - - DEC191622DR14..... p.182
Décision portant nomination de M. Afonso DA SILVA FERREIRA en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 11/06/2019 - - DEC191734INS2I..... p.187
LC - Décision de nomination de Monsieur Jordy PASTOR, Adjoint-Technique INSERM UMR 5282 - CPTP - 13/06/2019 - - DEC191620DR14..... p.188
Décision de cessation en tant qu'AP d'Edith GOURBEYRE - LMGM - UMR 5100 IE CNRS - 24/05/2019 - - DEC191532DR14..... p.193

LC - Décision de nomination de Madame Anne-Lise SOULET - AI CNRS
UMR 5100 - LMGM - 13/06/2019 - - DEC191625DR14..... p.194
Décision de cessation de fonctions en tant qu'AP de Christophe FAULMANN (Agent CNRS)
UPR 8241 - LCC - 17/05/2019 - - DEC191477DR14..... p.199
Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un AP - Fabienne GUESDON, ITRF UPS
LA - UMR 5560 - Site Campistrous - Lannemezan - 08/04/2019 - - DEC191443DR14..... p.200
Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Michel DAYDE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 11/07/2019 - - DEC191790INS2I..... p.205
Lettre de Cadrage - Décision de nomination en tant qu'AP de Sabine GRAT-SIMEONE (TCE UPS)
UMR 5546 - LRSV - 04/04/2019 - - DEC191399DR14..... p.206
Lettre de cadrage - Décision de nomination en tant qu'AP de Céline REYES, AI UPS
UMR 5088 - LBCMCP - 18/04/2019 - - DEC191398DR14..... p.211
Lettre de cadrage - Décision de nomination en tant qu'AP de Nathalie FIRMIN (Techn UPS)
UMR 5088 - LBCMCP - 18/04/2019 - - DEC191397DR14..... p.220
Lettre de cadrage - Décision de nomination de Chloé BOURBON - TCN CNRS
IRIT - UMR 5505 - 04/04/2019 - - DEC191267DR14..... p.229
Décision portant nomination de M. Karim Mignonac aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5303 intitulée « Toulouse School of Management Research TSM Research ». - 16/07/2019 - - DEC191879INSHS..... p.235
Lettre de cadrage - Décision de nomination de Monsieur Rémi GENCE - TCN CNRS
CRCT - ERL 5294 - 15/04/2019 - - DEC191266DR14..... p.236
Lettre de cadrage - Décision de nomination de Loïc DRIGO - IECN CNRS
GET - UMR 5563 - 09/04/2019 - - DEC191265DR14..... p.241
Lettre de cadrage / décision de nomination de Madame Carole CAUSSERAND - AI CNRS - GET - UMR 5563 - 05/04/2019 - - DEC191264DR14..... p.246
Décision portant nomination de Monsieur Sylvain COQUILLAT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie» (LA). - 29/07/2019 - - DEC192003INSU..... p.251
Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un AP - Odile MONDESERT - IEHC CNRS
ITAV - USR 3505 - 02/04/2019 - - DEC191073DR14..... p.252
Lettre de Cadrage / Décision de nomination en tant qu'AP - Tamara Azaiez Bontemps - TCN CNRS - IMT - UMR 5219 - 02/04/2019 - - DEC191072DR14..... p.257
Lettre de Cadrage / Décision de nomination d'un AP - Marisa VIALET - TCN CNRS
UMR 5560 - LA - 02/04/2019 - - DEC191070DR14..... p.262
Décision de cessation en tant qu'AP - Fernanda RODRIGUES - Agent CNRS
USR 3505 - ITAV - 22/03/2019 - - DEC191012DR14..... p.267
LC - Décision de nomination de Madame Claire MEDALE GIAMARCHI - IE1C UPS
ERL 5294 - CRCT - 13/06/2019 - - DEC191624DR14..... p.268

DR15

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique Duchesneau et nomination de M. Anselmo Mérégaglia aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n°2918 intitulé NEUTRINO. - 16/07/2019 - - DEC191782IN2P3..... p.273
Décision portant cessation de fonctions de Madame Valentine WAKELAM, et nomination de Monsieur Pierre GRATIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l¿unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB). - 03/07/2019 - - DEC191630INSU..... p.274

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme France et nomination de M. Olivier Devillers directeur par intérim et de Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5607 intitulée AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM) - 03/07/2019 - - DEC191468INSHS..... p.275

DR16

2019

Décision portant nomination de Mme Ursula Bassler en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 11/07/2019 - - DEC190567IN2P3..... p.276

DR17

2019

Décision portant nomination de Mme Anne Bossé directrice adjointe de l'UMR n°1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités, à compter du 1er août 2019 - 17/07/2019 - - DEC191645INSHS..... p.277

DR18

2019

Décision portant nomination de Mme Ilse Depraetere aux fonctions de directrice adjointe de l¿unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) - 16/07/2019 - - DEC191918INSHS..... p.278

Décision portant nominations de Mme Nathalie Le Bouteillec directrice, Mme Isabelle Gouarné et Mme Stéphanie Guyon directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS). - 11/07/2019 - - DEC191230INSHS..... p.279

Décision portant nomination de M. Julien TALPIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS). - 16/07/2019 - - DEC191822INSHS..... p.280

Décision portant nomination de M. Thierry DENOEUX aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3272 intitulée « Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) » - 16/07/2019 - - DEC191810INSIS..... p.281

DR19

2019

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Serge BOUFFARD et nomination de Madame Nathalie MONCOFFRE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation (EMIR). - 16/07/2019 - - DEC191674INP..... p.282

Décision portant nomination de M. Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur et de M. Gaël Dias aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC) - 02/07/2019 - - DEC191609INS2I..... p.283

Nomination de M. Fayçal Rejiba aux fonctions de directeur et de Mme Estelle Langlois aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3730 intitulée "Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE)" - 02/07/2019 - - DEC191628INEE..... p.284

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Robert LAFITE, et nomination de Monsieur Laurent DEZILEAU aux fonctions de directeur par intérim de l¿unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière» (M2C).
- 31/07/2019 - - DEC191798INSU..... p.285

DR20

2019

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Lars STEMMANN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3761 intitulée « Institut de la Mer de Villefranche » (IMEV). - 29/07/2019 - - DEC192004INSU..... p.286
Décision portant nomination de Mme Nadine Gautier aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7277 intitulée Institut de Biologie Valrose - 29/04/2019 - - DEC191876DR20..... p.287
Décision portant nomination de Mme Laetitia PAYEUR-COLLIN aux fonctions d'ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Côte d'Azur - 01/07/2019 - - DEC191788DR20..... p.289

07.02. Décisions - délégations de signature

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Vrel, directeur de l'UPR3407 intitulée " Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux " (LSPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191210DR01..... p.290
Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne Bendirdjian, directrice de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191784DR01..... p.292
Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2019 - - DEC191781DR01..... p.294
Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2019 - - DEC191729DR01..... p.296
Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191780DR01..... p.298

DR02

2019

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2019 - - DEC191497DR02..... p.300
Décision modifiant la décision DEC190202DR02 portant délégation de signature à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/04/2019 - - DEC191220DR02..... p.302
Décision modificative portant délégation de signature à Mme Isabelle KALINOWSKI, directrice de l¿unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/04/2019 - - DEC191202DR02..... p.303
Décision modificative portant délégation de signature à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l¿unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/04/2019 - - DEC191169DR02..... p.305
Décision modificative portant délégation de signature à M. Benoit PERTHAME, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2019 - - DEC191147DR02..... p.307
Décision modificative portant délégation de signature à M. Michel CLOITRE, directeur de l¿unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2019 - - DEC191144DR02..... p.309

Décision modifiant la décision DEC190400DR02 à Mme Sandrine SAGAN, directrice de l¿unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/07/2019 - - DEC192010DR02..... p.311
Décision portant délégation de signature à M. Matteo CACCIARI, directeur de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - FRIF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/07/2019 - - DEC192013DR02..... p.312
Décision portant délégation de signature à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/07/2019 - - DEC192012DR02..... p.314
Décision modificative portant délégation de signature à M. Christophe COMBADIERE, directeur de l¿unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses - CIMI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2019 - - DEC190463DR02..... p.316

DR04

2019

Décision portant délégation de signature à M. Christophe COLIN, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191894DR04..... p.318
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace - 01/06/2019 - - DEC191656DR04..... p.320
Décision portant délégation de signature à M. Hervé LE TREUT, directeur de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2019 - - DEC191655DR04..... p.322
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud - 01/07/2019 - - DEC191895DR04..... p.324
Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel MAGNIER, directeur de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - - DEC191596DR04..... p.326
Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles - 01/05/2019 - - DEC191597DR04..... p.328

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l¿unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/06/2019 - - DEC191731DR05..... p.330
Décision portant délégation de signature à Mme Barbara Vin et Mme Laetitia Carena pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UPS2776 intitulée Pouchet - 27/06/2019 - - DEC191732DR05..... p.332
Décision portant délégation de signature à M. Olivier Charlot, directeur de l¿unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/06/2019 - - DEC191652DR05..... p.333
Décision portant délégation de signature à M. François Belot, M. Pierre André, et Mme Lisa Collin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR8184, Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) - 18/06/2019 - - DEC191653DR05..... p.335

DR07

2019

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Guillaume, directeur de l'unité UMR5596 intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191937DR07..... p.336

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2019 - - DEC191641DR12..... p.338

Décision portant délégation de signature à M. Marc SAILLARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut méditerranéen d'océanologie - 01/06/2019 - - DEC191642DR12..... p.340

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PELLEN, directrice par intérim de l'unité USR2004 intitulée OpenEdition-Center (CLEO) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/04/2019 - - DEC191425DR12..... p.342

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice par intérim de l4unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d4écologie marine et continentale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2019 - - DEC191412DR12..... p.344

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille - 01/07/2019 - - DEC191946DR12..... p.346

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191945DR12..... p.348

DR13

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) - 01/07/2019 - - DEC191662DAJ..... p.350

DR14

2019

Décision portant modification de la décision DEC180339DAJ portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) - 09/07/2019 - - DEC191770DAJ..... p.351

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l¿unité UMR5044 intitulée Centre d¿Etude et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir - CERTOP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/06/2019 - - DEC191637DR14..... p.352

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Rozier, Mme Gwenaelle juffroy, Mme Christine Baillat, Mme Erika Belis et Mme Françoise Pons pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - CBD - 24/06/2019 - - DEC191491DR14..... p.354

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LEANDRI, directrice de l¿unité GDR2059 intitulée SILEX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2019 - - DEC190681DR14..... p.356

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle SURAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿UMR5044 intitulée Centre de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir ¿ CERTOP. - 17/06/2019 - - DEC191639DR14..... p.358

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l¿unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2019 - - DEC190384DR14..... p.359
Décision portant délégation de signature à M. Olivier Neyrolles, Mme Mylène MARTIN, Mme Marie-Odile GAICHIES et Mme Mélanie BEGUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale - 11/07/2019 - - DEC191985DR14..... p.361
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Girard, directeur de l unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale - IPBS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2019 - - DEC191984DR14..... p.362
Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Berry et à Mme Claire Thoueilles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l¿unité UMR5549 intitulée Centre de Cerveau et Cognition (CERCO) - 19/02/2019 - - DEC190419DR14..... p.364

DR15

2019

Décision donnant délégation de signature à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional de la délégation Aquitaine - 08/07/2019 - - DEC191898DR15..... p.365
Décision portant modification de la décision DEC180758DAJ portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) - 28/06/2019 - - DEC191659DAJ..... p.366

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien Babarit, directeur de l'unité GDR3763 intitulée Energies marines renouvelables (EMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/05/2019 - - DEC191766DR17..... p.367
Décision portant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) - 03/07/2019 - - DEC191772DR17..... p.369
Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/06/2019 - - DEC191773DR17..... p.371
Décision portant délégation de signature à Mme Michèle-Anne Audrain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2047 intitulée Transferts radiatifs, matériaux, procédés et systèmes associés (TAMARYS) - 01/07/2019 - - DEC190995DR17..... p.373
Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/07/2019 - - DEC192017DR17..... p.374

DR18

2019

Délégation de signature à M. Etienne FARVAQUE, directeur par intérim de l¿unité UMR9221 intitulée Lille - Economie et Management (LEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191765DR18..... p.376

Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 09/07/2019 - - DEC191705DAJ..... p.378

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures
DR05
2019
Décision portant modification de la décision DEC181898DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - UMR8586 (PRODIG) - 12/06/2019 - - DEC191599DGDS..... p.379
DR13
2019
Décision portant création de la FRE MSHS Sud - 17/06/2019 - - DEC191225INSHS..... p.380
DR16
2019
Décision portant création de l'unité mixte internationale n°2008 intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS » - 16/07/2019 - - DEC190304INEE..... p.381
07.04. Décisions tarifaires
DR13
2019
UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER PLATEFORME MONTPELLIER GENOMIC COLLECTIONS (MGC) - 08/07/2019 - - DEC191878DR13..... p.382
UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER PLATEFORME ARPEGE - PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME - 08/07/2019 - - DEC191881DR13..... p.384
UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER - RESEAU D'HISTOLOGIE EXPERIMENTALE DE MONTPELLIER (RHEM) - 08/07/2019 - - DEC191899DR13..... p.387
UMS3426 BioCampus Montpellier Plateforme Réseau des Animaleries de Montpellier (RAM) - 02/07/2019 - - DEC191786DR13..... p.389
UPR8521 Laboratoire Procédés, Matériaux, Energie Solaire (PROMES) Plateforme de Caractérisation des Matériaux - 13/05/2019 - - DEC191406DR13..... p.392
DR14
2019
Décision relative aux tarifs de la plateforme des véhicules de l UMR5321 intitulée Station d Ecologie Théorique et Expérimentale - (SETE) - 22/07/2019 - - DEC192058DR14..... p.394
DR18
2019
Trafif de l¿unité n° 3702. Intitulée UMS IBL ¿ Plateforme BICEL - 16/05/2019 - - DEC191139DR18..... p.396
07.06. Autres décisions
Administration centrale
2019
décision modificative pour les accueils en délégation - 12/07/2019 - - DEC191826DRH..... p.398
Décision portant sanction disciplinaire concernant un chargé de recherche - 06/06/2019 - - DEC191198DRH..... p.400
DR02
2019
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC - 05/04/2019 - - DEC191110DR02..... p.403
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR144 intitulée CELL BIOLOGY AND CANCER - 05/04/2019 - - DEC191109DR02..... p.404

Décision portant création d¿un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - DI ENS - 05/04/2019 - - DEC191106DR02..... p.405
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC - 05/04/2019 - - DEC191115DR02..... p.406
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement - 05/04/2019 - - DEC191102DR02..... p.407
Décision portant création d¿un conseil de laboratoire au sein de l¿unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris - CR2P - 05/04/2019 - - DEC191101DR02..... p.408

DR05

2019

Décision modifiant la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 et portant ajout de l¿Université Paris-Diderot en tant que tutelle secondaire de l¿unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théorie » (LUTH). - 29/07/2019 - - DEC191667INSU..... p.409

DR07

2019

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l¿exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne - 03/07/2019 - - DEC191809DR07..... p.410

DR14

2019

Décision portant création d¿un conseil de laboratoire au sein de l¿unité UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) - 05/07/2018 - - DEC191793DR14..... p.411
Décision portant renouvellement du conseil de service au sein de l¿unité MOY1678 ¿ DSI (Direction des Systèmes d¿Information) - 22/07/2019 - - DEC191877DR14..... p.412

DR15

2019

Décision modifiant la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 modifiée par la décision DEC191024INSU en date du 10 mai 2019 et portant ajout de La Rochelle Université en tant que tutelle de l¿unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA). - 30/07/2019 - - DEC191601INSU..... p.413

DR17

2019

Décision portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée ARENES. - 16/07/2019 - - DEC191227INSHS..... p.414

Décision portant nomination de M. Daniel PINHEIRO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM) - 12/07/2019 - - DEC192008DR01..... p.415

DEC191678DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire Werlen aux fonctions de directrice de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Claire Werlen, ingénieure de recherche hors classe, est nommée aux fonctions de directrice de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts à compter du 1er septembre 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191534DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Chantal Vernis

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC182213DAJ portant nomination de Mme Chantal Vernis aux fonctions de chargée de mission ;

Sur proposition du directeur général délégué à l'innovation ;

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de Mme Chantal Vernis, chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science à compter du 3 juin 2019.

Article 2

A compter de cette même date, Mme Chantal Vernis est nommée responsable Opérations auprès du directeur général délégué à l'innovation.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191680DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts de France (DR18)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC160294DR18 portant nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC172115DAJ du 21 juillet 2017 portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC191679DAJ portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions de délégué régional de la circonscription Hauts de France ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1er. - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Muller, délégué régional pour la circonscription Hauts de France, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels (modifié)

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers ;

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;

- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;

- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;

- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;

- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional, délégation est donnée Mme Bénédicte Samyn-Petit, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Muller, délégué régional, et de Mme Bénédicte Samyn-Petit, adjointe au délégué, délégation est donnée à Mme Sabine Blin, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191405DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC162929DAJ du 6 janvier 2017 portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC181940DR06 du 26 juin 2018 nommant Mme Caroline François aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Centre-Est ;

Vu la décision DEC191404DAJ portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1er. - Délégation permanente est donnée à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;

- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;

- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;

- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;

- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. de la présente décision.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale et de Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Caroline François, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. de la présente décision.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191820DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC151980DR20 du 9 septembre 2015 portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions du service de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC181000DAJ du 27 février 2018 portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC191819DAJ portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1er. - Délégation permanente est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels (modifié)

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;

- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime affectés aux moyens nationaux de l'INSU.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;

- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;

- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;

- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – Délégation permanente est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous les actes et décisions concernant les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

- l'ordonnancement des dépenses concernant les rémunérations des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

- l'émission des titres de recettes (factures clients) concernant les rémunérations des marins de l'INSU.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., et 2 de la présente décision.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale et de Mme Marjorie Nanteuil, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191404DAJ

Décision portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Edwige Helmer-Laurent, ingénieure de recherche hors classe, est nommée aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 26 août 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191679DAJ

Décision portant nomination de M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts de France (DR18)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – M. Christophe Muller, directeur de recherche 1ère classe, est nommé aux fonctions délégué régional pour la circonscription Hauts de France à compter du 1er septembre 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191819DAJ

Décision portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Aurélie Philippe, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er octobre 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191730DAJ

Décision portant renouvellement de M. Joël Moret-Bailly, référent déontologue du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 et 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 8 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment ses articles 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181748DAJ du 13 juillet 2018 relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC181749DAJ du 13 juillet 2018 portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent déontologue du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. – M. Joël Moret-Bailly est renouvelé en qualité de référent déontologue du CNRS, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191787DR11

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPS2966 intitulée ULISSE
(Unité de Logistique Internationale- Service et Soutien aux Expériences)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC170960DAJ en date du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Alpes (DR11), à compter du 1er juin 2017

Vu la décision n° DEC180336DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme PARET délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UPS2966 intitulée ULISSE sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er août 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 02 juillet 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme PARET

Annexe DEC191787DR11
Tarification 2019 de l'UPS2966 ULISSE (Unité de Logistique Internationale- Service et Soutien aux Expériences)

Nature des prestations	Tarif Interne (applicable aux clients internes*)
EXPRESS	48%
PRESTATIONS DE TRANSPORT	20%
DEMENAGEMENT	1,5%

Fonctionnement de la tarification : un pourcentage sera appliqué à la prestation demandée afin de couvrir les frais engendrés par l'unité ULISSE.

*Clients Internes : Etablissement de l'Enseignement Supérieur de la recherche avec une tutelle CNRS (exemple : UMR, UPR, FR, GDR…)

DEC181891DERCI

Décision portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Rio de Janeiro (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC150006DAJ du 20 janvier 2015 portant nomination de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Rio de Janeiro;

Vu la décision DEC170536DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Rio de Janeiro;

Vu la décision DEC18214DERCI du 1er février 2018 portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Rio de Janeiro;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Olivier FUDYM est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Rio de Janeiro, pour une durée de 7 mois à compter du 1er février 2019.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit

DEC191689DGDR

Décision portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1er

Du 1er septembre au 30 novembre 2019, Mme Gwendoline Joly-Jagot, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources pour l'appui à la conduite juridique des opérations complexes de travaux.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Gwendoline Joly-Jagot, demeure affectée à la direction des affaires juridiques, 3 rue Michel-Ange 75794 paris cedex 16.

Article 2

Du 1er septembre 2019 au 30 novembre 2019, Mme Gwendoline Joly-Jagot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3 - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 JUIL. 2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC191386DERCI

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur du bureau Asie du Sud-Est et Océanie (DERCI)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Article 1er

Monsieur Jean-Paul TOUTAIN, physicien CNAP, est nommé aux fonctions de directeur du bureau Asie du Sud-Est et Océanie du CNRS, basé à Singapour, pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2019.
Il succède à M. Luc LE CALVEZ dont le mandat arrive à son terme le 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-Directeur Général

Antoine PETIT

DEC191387DERCI

Décision portant nomination de Monsieur Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur du bureau du CNRS en Chine (DERCI)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Article 1er

Monsieur Philippe ARNAUD, Ingénieur de Recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de directeur du bureau du CNRS en Chine, basé à Pékin, pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2019.
Il succède à M. Antoine MYNARD dont le mandat arrive à son terme le 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-Directeur Général

Antoine PETIT

DEC191269DERCI

Décision portant nomination de Madame Olga ANOKHINA aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS (DERCI)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Article 1er

Madame Olga ANOKHINA, Chargée de Recherche au CNRS, est nommée aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS, basé à Rio de Janeiro, pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2019.
Elle succède à M. Olivier FUDYM dont le mandat arrive à son terme le 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-Directeur Général

Antoine PETIT

DEC191385DERCI

Décision portant nomination de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS (DERCI)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Article 1er

Madame Sylvette TOURMENTE, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Nord du CNRS, basé à Washington, pour une durée de 2 ans à compter du 1er octobre 2019.
Elle succède à M. Xavier MORISE dont le mandat arrive à son terme le 30 septembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-Directeur Général

Antoine PETIT

DEC191795DR01

Décision portant nomination de Mme Corinne COHEN COUDAR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC145091NSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit et nommant M. Olivier DESCAMPS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7184[1] en date du 25/09/2017 ;

Considérant que **Mme Corinne COHEN COUDAR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1er : Mme Corinne COHEN COUDAR, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit à compter du 16 mai 2019.

Mme Corinne COHEN COUDAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Corinne COHEN COUDAR** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 6 juin 2019

Le directeur de l'UMR 7184
Olivier DESCAMPS

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Guillaume LEYTE, président de l'Université Paris 2 Panthéon Assas

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

DEC191813INSHS

Décision portant nomination de M. Manuel Charpy aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3103 intitulée «L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils-In Visu»

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus,outils-In Visu» et nommant M. Manuel Charpy directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire en date du 20 décembre 2018 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du1er août 2019, M. Manuel Charpy, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191825INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Borgetto et nomination de M. Yves Surel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC183254DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA) et nommant M. Michel Borgetto, directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Borgetto, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er septembre 2019.

II. A compter de cette même date, M. Yves Surel, Professeur à l'Université Paris II - Panthéon-Assas, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191887INSHS

Décision portant nomination de Mme Camille Chaserant et de M. Jean-Christophe Vergnaud aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8174 intitulée « Centre d'Économie de la Sorbonne-CES ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8174 intitulée « Centre d'Économie de la Sorbonne-CES » et nommant Mme Agnieszka Rusinowska-Grabish directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC191082INSHS en date du 6 juin 2019 portant nomination de Mme Camille Chaserant et de M. Jean-Christophe Vergnaud aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le relevé de décisions du Conseil d'*Économie de la Sorbonne* en date du 27 mars 2019 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2019, Mme Camille Chaserant, Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et M. Jean-Christophe Vergnaud, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'UMR n°8174, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191891DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Magali CHIRAL agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)[1] au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142029DR01 du 16/07/2014 portant nomination de **Mme Magali CHIRAL** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Magali CHIRAL** dans l'unité du CNRS n°8104., à compter du 31/12/2018.

[1] Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 20 mai 2019

Le directeur de l'UMR8104
Pierre-Olivier COURAUD

Pierre-Olivier Couraud
Directeur Institut Cochin
22 rue Méchain - 75014 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01
INSERM U1016 - CNRS UMR8104
Université Paris Descartes
u1016@inserm.fr
www.cochin.inserm.fr

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale Inserm Paris 5

La Déléguée régionale

Marie-Pascale Martel

DEC191892DR01

Décision portant nomination de Mme Johanne SEGUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Délégation Ile-de-France Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS) et nommant Mme Nathalie MIGNET ZOPPI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8258[1] en date du 14/02/2019 ;

Considérant que **Mme Johanne SEGUIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

DECIDE :

Article 1er : Mme Johanne SEGUIN, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS), à compter du 15/02/2019.

Mme Johanne SEGUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Johanne SEGUIN** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 5 mars 2019

La directrice de l'UMR8258
Nathalie MIGNET ZOPPI

Dr Nathalie MIGNET
Vecteurs pour l'Imagerie et la Thérapie Ciblées
Unité des Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé
INSERM U1022 / CNRS UMR 8258
Université Paris-Descartes / Chimie ParisTech
Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
4, av. de l'Observatoire - 75270 PARIS Cedex 06

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale Inserm Paris 5

La Déléguée régionale

Marie-Pascale Martel

DEC191893INSHS

Décision portant nomination de M.Emmanuel Lozerand aux fonctions de directeur de la Formation de Recherche en Evolution n°2025 intitulée «Institut Français de Recherche sur l'Asie de L'Est-IFRAE»

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181901DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la Formation de Recherche en Evolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est-IFRAE» et nommant M.Emmanuel Lozerand directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le procès-verbal en date du 14 novembre 2018 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du1er août 2019, M.Emmanuel Lozerand, professeur des universités, est nommé directeur de la Formation de Recherche en Evolution susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191975INS2I

Décision portant nomination de Mme Eleni DIAMANTI aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) et nommant M. Iornadis KERENIDIS, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Eleni DIAMANTI, Chargée de recherche, est nommée directrice adjointe de la fédération de recherche intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), à compter du 1er juillet 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC181904DGDS portant renouvellement de l'unité FR3640.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191975INS2I

Décision portant nomination de Mme Eleni DIAMANTI aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) et nommant M. Iornadis KERENIDIS, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Eleni DIAMANTI, Chargée de recherche, est nommée directrice adjointe de la fédération de recherche intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), à compter du 1er juillet 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC181904DGDS portant renouvellement de l'unité FR3640.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192042DR01

Décision portant nomination de Mme Delphine NDIAYE-LOBRY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR 8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8104[1] en date du 06/02/2019 ;

Considérant que **Mme Delphine NDIAYE-LOBRY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1er : Mme Delphine NDIAYE-LOBRY, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8104 intitulée Institut Cochin à compter du 16 mai 2019.

Mme Delphine NDIAYE-LOBRY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Delphine NDIAYE-LOBRY** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 11 juin 2019

Le directeur de l'UMR 8104
Pierre-Olivier COURAUD

Pierre-Olivier Couraud
Directeur Institut Cochin
22 rue Méchain - 75014 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01
INSERM U1016 - CNRS UMR8104
Université Paris Descartes
u1016@inserm.fr
www.cochin.inserm.fr

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale Inserm Paris 5

La Déléguée régionale

Marie-Pascale Martel

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

DEC191200INP

Décision portant nomination de Madame Hélène PERRIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR7538 - Laboratoire de physique des lasers (LPL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC1908841INP en date du 21 mars 2019 portant nomination de Madame Hélène PERRIN aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7538 – Laboratoire de physique des lasers (LPL) ;

Vu l'accord de l'Université Paris-Nord en date du 22 février 2019 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 28 janvier 2019 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, Madame Hélène PERRIN, Directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191649HS

Décision portant nomination de Mme Hui-Yeon Kim et de M Emmanuel Poisson aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de la Formation de recherche en évolution n°2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est-IFRAE »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181901DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de la formation de recherche en évolution n° 2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est–IFRAE» ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, Mme Hui-Yeon Kim, Maître de conférences à l'INALCO, et M. Emmanuel Poisson Professeur, à l'Université Paris Diderot sont nommés directeurs adjoints par intérim de la Formation de recherche en évolution n°2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est–IFRAE», jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 – JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191742INS2I

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Stéphane VIALETTE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision du 8 janvier 2018 portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) de M. Stéphane VIALETTE.

Article 2

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 août 2019 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Algorithmes » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane VIALETTE demeure affecté à l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) » à Marne-la-Vallée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191794DR01

Décision portant nomination de M. Ted LUC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC1626911NSU portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMS) et nommant M. Marc CHAUSSIDON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3454[1] en date du 25/01/2018 ;

Considérant que **M. Ted LUC** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'IPGP les le 6, 7, 29 et 30 novembre 2019.

DECIDE :

Article 1er : M. Ted LUC, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3454 intitulée UMS-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMS), à compter du 26 janvier 2019.

M. Ted LUC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

M. Ted LUC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Ted LUC** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 28 mai 2019

Le directeur de l'UMS3454
Marc CHAUSSIDON

Pour le Directeur et par délégation au
Directeur Général des Services de l'Institut de
Physique du Globe de Paris
Antoine CHARLOT

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

DEC191775DR02

Décision portant nomination de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21/12/2018 nommant M. Marc Baaden directeur de l'unité de recherche n°9080 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05/06/2019 ;

Considérant que M. Geoffrey Letessier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 22/05/2012 au 24/05/2012 et du 11/06/2012 au 14/06/2012 (39 heures),

DECIDE :

Article 1er : M. Geoffrey Letessier, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°9080, à compter du 01/01/2019.

M. Geoffrey Letessier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Geoffrey Letessier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/06/2019

Le directeur de l'unité
Marc Baaden

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191821DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Charles Decraene, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132517DR03 du 01/09/2013 portant nomination de M. Charles Decraene aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Charles Decraene dans l'unité du CNRS n°144, à compter du 01/07/2019.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/07/2019

Le directeur de l'unité
Franck Perez

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191823INSHS

Décision portant nomination de Mme Eve Chiapello, responsable, Mme Isabelle Ville et M. Daniel Cefaï, responsables adjoints de la fédération de recherche en évolution n°2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181901DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de la fédération de recherche en évolution n°2023 intitulée Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS) et nommant Mme Eve Chiapello, responsable par intérim de cette fédération;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

I. Mme Eve Chiapello, Directrice d'Etudes à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) est nommée responsable de la fédération de recherche en évolution susvisée, à compter du 1er août 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC181901DGDS.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Ville, Directrice de recherche à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et M. Daniel Cefaï, Directeur d'Etudes à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) sont nommés responsables adjoints de la fédération de recherche en évolution susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181901DGDS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191938INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas Dufétel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) et nommant M. Gilles Demonet directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190826INSHS en date du 25 mars 2019 portant nomination de M. Nicolas Dufétel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2019, M. Nicolas Dufétel, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8223.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192019INSHS

Décision portant nomination de Mme Amandine Aftalion, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS) et nommant M. Jean-Pierre Nadal, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2019, Mme Amandine Aftalion, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192028INSIS

Décision portant nomination de M. François COULOUVRAT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert (DALEMBERT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert (DALEMBERT) et nommant M. Pierre-Yves LAGREE directeur de cette ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, M. François COULOUVRAT, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert (DALEMBERT).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192031INSIS

Décision portant nomination de M. Jacques BESSON aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7633 intitulée Centre des Matériaux (CDM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 7633 intitulée Centre des Matériaux (CDM) et nommant M. Jérôme CREPIN directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190818INSIS en date du 18 mars 2019 portant nomination de M. Jacques BESSON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR7633 intitulée Centre des Matériaux (CDM) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, M. Jacques BESSON, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7633 intitulée Centre des Matériaux (CDM).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190582DR02

Décision portant nomination de Mme Rénette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes et nommant Mme Teresa Teixeira en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8226 en date du 12/02/2018 ;

Considérant que Mme Rénette Saint-Fort a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif les 15-16-17/10/2018 et les 7-8-9/11/2018.

DECIDE :

Article 1er : Mme Rénette Saint-Fort, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, à compter du 01/01/2019.

Mme Rénette Saint-Fort exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rénette Saint-Fort est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/02/2019

La directrice de l'unité
Teresa Teixeira

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC190618DR02

Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant Mme Teresa Teixeira directrice de l'unité UMR8226 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à Mme Pascale Jolivet le 06/11/2015 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 12/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Pascale Jolivet, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2019 jusqu'au 06/11/2020, date d'expiration du certificat de formation.

Article 2 : Missions[1]

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale Jolivet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2019

La directrice d'unité
Teresa Teixeira

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC190860DR02

Décision portant nomination de M Subbarao Bassava aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris et nommant Mme Sylvie Leroy en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7193 en date du 09/11/2018 ;

Considérant que M Subbarao Bassava a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 13/11/2018 au 06/12/2018 (durée 35,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1er : M Subbarao Bassava, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris, à compter du 01/01/2019.

M Subbarao Bassava exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Subbarao Bassava est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/03/2019

La directrice de l'unité
Sylvie Leroy

Visa de la doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC190861DR02

Décision portant nomination de Mme Marie Berjon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain et nommant Mme Sophie Wahnich en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8177 en date du 12/02/2018 ;

Considérant que Mme Marie Berjon a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 15/10/2018 au 17/10/2018 et du 07/11/2018 au 09/11/2018 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Marie Berjon, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, à compter du 01/01/2019.

Mme Marie Berjon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie Berjon est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/03/2019

La directrice de l'unité
Sophie Wahnich

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du président de l'EHESS
Christophe Prochasson

DEC190911DR02

Décision portant nomination de Mme Karyne Debue aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements et nommant Mme Marie-Pierre Ruas en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7209 en date du 08/02/2019 ;

Considérant que Mme Karyne Debue a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Museum national d'histoire naturelle du 23/10/2006 au 16/11/2006 (durée 39 heures)

DECIDE :

Article 1er : Mme Karyne Debue, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements à compter du 01/04/2019.

Mme Karyne Debue exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karyne Debue est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/03/2019

La directrice de l'unité
Marie-Pierre Ruas

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC190970DR02

Décision portant nomination de M Eric Nicolau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie et nommant M. Axel Buguin en qualité de directeur par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR168 en date du 12/03/2019 ;

Considérant que M Eric Nicolau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Centre du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : M Eric Nicolau, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie à compter du 01/01/2019.

M Eric Nicolau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Eric Nicolau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/03/2019

Le directeur de l'unité
Axel Buguin

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Bruno Goud

Visa de la doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC190996DR02

Décision portant nomination de M Amine Rhouni aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 et nommant M. Fabrice Kordon en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7606 en date du 31/01/2019 ;

Considérant que M Amine Rhouni a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 13/11/2018 au 06/12/2018 (durée 35,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1er : M Amine Rhouni, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6, à compter du 01/01/2019.

M Amine Rhouni exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Amine Rhouni, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/05/2019

Le directeur de l'unité
Fabrice Kordon

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191006DR02

Décision portant nomination de M. Michel Lemoine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements et nommant Mme Marie-Pierre Ruas en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7209 en date du 08/02/2019 ;

Considérant que M. Michel Lemoine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 12/05/1998 au 14/05/1998 et du 15/06/1998 au 17/06/1998 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Michel Lemoine, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements à compter du 01/01/2019.

M. Michel Lemoine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel Lemoine est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/03/2019

La directrice de l'unité
Marie-Pierre Ruas

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191007DR02

Décision portant nomination de Mme Delphine Champeval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et nommant M. Philippe Grellier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7245 en date du 04/02/2019 ;

Considérant que Mme Delphine Champeval a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut Curie et la délégation Paris Michel Ange du CNRS le 28/01/2009 et du 10/03/2009 au 13/03/2009 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Delphine Champeval, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes à compter du 01/01/2019.

Mme Delphine Champeval exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Champeval est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/03/2019

Le directeur de l'unité
Philippe Grellier

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191008DR02

Décision portant nomination de Mme Elisabeth Mouray aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes et nommant M. Philippe Grellier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7245 en date du 04/02/2019 ;

Considérant que Mme Elisabeth Mouray a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Museum National d'Histoire Naturelle du 12/03/2009 au 03/04/2009 (durée 40,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Elisabeth Mouray, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes à compter du 01/01/2019.

Mme Elisabeth Mouray exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elisabeth Mouray est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/03/2019

Le directeur de l'unité
Philippe Grellier

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191043DR02

Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Ciaran Condon directeur de l'unité UMR8261 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X et option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à M. Saravuth Ngo le 01/07/2016 par l'ENSTTI, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS le 18/11/2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Saravuth Ngo, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2019 et jusqu'au 30/06/2021 date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions[1]

M. Saravuth Ngo exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Saravuth Ngo sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2019

Le directeur d'unité
Ciaran Condon

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191045DR02

Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8261 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Ciaran Condon en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8261 en date du 25/01/2019 ;

Considérant que Mme Laëtitia Gilet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Laëtitia Gilet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne à compter du 01/01/2019.

Mme Laëtitia Gilet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laëtitia Gilet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2019

Le directeur de l'unité
Ciaran Condon

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191047DR02

Décision portant nomination de Mme Anastasia Fontaine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation et nommant M. Laurent Sachs en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7221 en date du 19/03/2019 ;

Considérant que Mme Anastasia Fontaine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Museum les 5-12-13/10/2018, les 09-10/11/2018 et par le CNRS les 11 avril matin, le 12 avril après-midi et le 17/05/2018;

DECIDE :

Article 1er : Mme Anastasia Fontaine, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, à compter du 01/01/2019.

Mme Anastasia Fontaine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anastasia Fontaine est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2019

Le directeur de l'unité
Laurent Sachs

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

DEC191048DR02

Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC183031DGDS du 21/12/2018 nommant M. Bruno Miroux, directeur de l'unité FR550 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à Mme Pascale Jolivet le 06/11/2015 par SGS Qualitest Industrie;

Vu la convention FR550 pour la gestion et le partage du local d'entreposage des déchets radioactifs ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Pascale Jolivet, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2019.

Article 2 : Missions[1]

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Elle est désignée responsable de la soute à déchets pour la FR550 à compter du 01/01/2019 pour la durée inscrite dans la convention de soute.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale Jolivet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

Le directeur d'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191049DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christelle Anquetil, assistante de prévention au sein de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141307DR02 du 15/04/2014 portant nomination de Mme Christelle Anquetil aux fonctions d'Assistante de Prévention,

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Christelle Anquetil dans l'unité du CNRS n°7619, à compter du 01/04/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marie Mouchel

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC191051DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7141 Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant Mme Angela Falciatore directrice de l'unité UMR7141 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à Mme Sandrine Bujaldon le 04/10/2017 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 23/11/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Bujaldon, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2019 jusqu'au 09/11/2022, date d'expiration du certificat de formation.

Article 2 : Missions[1]

Mme Sandrine Bujaldon exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Bujaldon sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

La directrice d'unité
Angela Falciatore

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191052DR02

Décision portant nomination de Mme Sophie Landier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7141 Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues et nommant Mme Angela Falciatore en qualité de directrice ;

Vu l'avis de la réunion de laboratoire de l'UMR7141 en date du 07/02/2019 ;

Considérant que Mme Sophie Landier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 05/04/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Sophie Landier, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues à compter du 01/01/2019.

Mme Sophie Landier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie Landier est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

La directrice de l'unité
Angela Falciatore

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191116DR02

Décision portant nomination de M. Cyrille Bazin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Hubert Perrot, directeur de l'unité Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques;

Vu le certificat de renouvellement de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, délivré à M. Cyrille Bazin le 08/02/2019 par la CERAP ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 28/03/2019 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Cyrille Bazin, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/03/2019.

Article 2 : Missions[1]

M. Cyrille Bazin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Cyrille Bazin sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05/04/2019

Le directeur d'unité
Hubert Perrot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz

DEC191117DR02

Décision portant nomination de Mme Ana Gabriela Pesty aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciauX

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Laurent Michot, directeur de l'unité PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciauX ;

Vu les certificats de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées, délivrés à Mme Ana Gabriela Pesty les 15/11/2018 et 30/11/2018 par la SGS ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 28/03/2019 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Ana Gabriela Pesty, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection jusqu'au 15/11/2023 pour les sources non scellées et jusqu'au 30/11/2023 pour les sources scellées.

Article 2 : Missions[1]

Mme Ana Gabriela Pesty exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Ana Gabriela Pesty sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05/04/2019

Le directeur d'unité
Laurent Michot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de Sorbonne Université
Jean Chambaz

DEC191133DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sylvie Grégoire-Ferret, assistante de prévention au sein de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC150157DR02 du 15/01/2015 portant nomination de Mme Sylvie Grégoire-Ferret aux fonctions d'Assistante de Prévention,

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Sylvie Grégoire-Ferret dans l'unité du CNRS n°8255, à compter du 01/05/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/04/2019

Le directeur de l'unité
Christophe Combadière

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC191155INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Demeulenaere et nomination de M. Michel Dubois aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) et nommant M. Pierre Demeulenaere directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Demeulenaere, directeur de l'unité susvisée appelé à d'autres fonctions.

II. A cette même date, M. Michel Dubois, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191159DR02

Décision portant nomination de M. Farid Nouar aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8004 intitulée Institut des MAtériaux poreux de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant création de l'unité mixte n° UMR8004 intitulée Institut des MAtériaux poreux de Paris et nommant M. Christian Serre en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8004 en date du 18/03/2019 ;

Considérant que M. Farid Nouar a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS les 15-16-17/11/2017 et par la délégation Paris B du CNRS les 15-16-17/05/2018,

DECIDE :

Article 1er : M. Farid Nouar, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8004 intitulée Institut des MAtériaux poreux de Paris, à compter du 01/01/2019.

M. Farid Nouar exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Farid Nouar est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2019

Le directeur de l'unité
Christian Serre

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette

DEC191160DR02

Décision portant nomination de M. Antoine Tissot aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8004 intitulée Institut des MAtériaux poreux de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Christian Serre, directeur de l'unité UMR8004 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à M. Antoine Tissot le 22/09/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 23/11/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Antoine Tissot, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2019 et jusqu'au 22/09/2022, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions[1]

M. Antoine Tissot exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Antoine Tissot sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2019

Le directeur
Christian Serre

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette

DEC191166DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aline Athus, assistante de prévention au sein de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141637DR01 du 06/06/2014 portant nomination de Mme Aline Athus aux fonctions d'Assistante de Prévention,

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Aline Athus dans l'unité du CNRS n°8173, à compter du 01/04/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2019

Le directeur de l'unité
Valérie Gelézeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191495DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Yann Le Du, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC182255DR02 du 27/07/2018 portant nomination de M. Yann Le Du aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yann Le Du dans l'unité du CNRS n°8247, à compter du 01/07/2019.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/05/2019

Le directeur de l'unité
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191496DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Yves Pinquier, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141645DR02 du 10/06/2014 portant nomination de M. Yves Pinquier aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yves Pinquier dans l'unité du CNRS n°8538, à compter du 01/08/2019.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/05/2019

Le directeur de l'unité
Alexandre Schubnel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191567INSHS

Décision portant nomination de Mme Sylvie Archaimbault aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM) et nommant Mme Lubov Jurgenson, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Sylvie Archaimbault, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 3 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 0 3 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191614DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine Buffello, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'imagerie biomédicale

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140465DR02 du 03/02/2014 portant nomination de Mme Delphine Buffello aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1er :
Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Delphine Buffello dans l'unité du CNRS n°7371 à compter du 01/07/2019.

Article 2 :
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13/062019

La directrice de l'unité
Sharon Bridal

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC191616DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Da Silva aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie et nommant Mme Marie-Hélène Chedotal Verlhac en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7241 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que Mme Christelle Da Silva a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Collège de France du 16/05/2018 au 14/06/2018 (durée 36,25 heures) et par la délégation Paris-Centre du CNRS les 20/05/2019 (durée 3h) et 24/05/2019 (durée 3h) ;

DECIDE :

Article 1er : Mme Christelle Da Silva, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie à compter du 25/05/2019.

Mme Christelle Da Silva exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Da Silva est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/06/2019

La directrice de l'unité
Marie-Hélène Chedotal Verlhac

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz

DEC191686INHS

Décision portant nomination de Mme Vatthana Pholsena aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Vanina Bouté aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est-CASE »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est–CASE» ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I Mme Vatthana Pholsena, Chargée de recherche de 1ère classe CNRS est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019 en remplacement de Mme Vanina Bouté.

II Mme Vanina Bouté, Maître de Conférence à l'université de Picardie Jules Verne est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019 en remplacement de M. Mathieu Guérin, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191735INS2I

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Anne DOUCET en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Anne DOUCET aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de déléguée scientifique (DS) de Mme Anne DOUCET.

Article 2

Mme Anne DOUCET, professeure des universités, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des actions « internationales » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne DOUCET demeure affectée à l'UMR7606 « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 (LIP6) » à Paris.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC192032INSIS

Décision portant nomination de M. Olivier FANDEUR aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche 9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA) et nommant M. Patrick MASSIN directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182731INSIS en date du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Olivier FANDEUR aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, M. Olivier FANDEUR, directeur de recherche du CEA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité UMR9219 intitulée Institut des Sciences de la Mécanique et Applications Industrielles (IMSIA).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191989INSU

Décision portant nomination de Monsieur Christophe COLIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « Géosciences Paris-Sud » (GEOPS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « Géosciences Paris-Sud » (GEOPS);

Vu les avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, Monsieur Christophe COLIN, Professeur des universités à l'Université de Paris Sud, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8148.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191796INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Eric CHASSEFIERE, et nomination de Monsieur Jocelyn BARBARAND aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « Géosciences Paris-Sud» (GEOPS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée « Géosciences Paris-Sud» (GEOPS) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Jocelyn BARBARAND, Professeur des universités à l'Université Paris-Sud est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191691DR04
Décision portant nomination de Mme Florence CHARNAY POUGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur David AITKEN directeur de l'unité de recherche n° UMR8182, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Florence CHARNAY POUGET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Sud, en mars et avril 2019.

DECIDE :

Article 1 : Mme Florence CHARNAY POUGET, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8182, à compter du 01/05/2019.

Mme Florence CHARNAY POUGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Florence CHARNAY POUGET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25/06/2019
Le directeur de l'unité
David AITKEN

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

DEC191986DR04

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien TURGIS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR288, intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion ;

Vu la décision DEC161846INSIS nommant Monsieur Sébastien DUCRUIX directeur de l'UPR288 à compter du 01/06/2016 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1er

Monsieur Sébastien TURGIS, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR288 à compter du 26/06/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Sébastien DUCRUIX

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

DEC191633INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Hervé LE TREUT, et nomination de Monsieur Robert VAUTARD aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de de la fédération de recherche n°636 intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » (IPSL) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le compte-rendu d'audition ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hervé LE TREUT, directeur de la fédération de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Robert VAUTARD, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle au CNRS est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191874INSU

Décision portant nomination de Monsieur Hector FLORES aux fonctions de directeur et de Messieurs Philippe LAPORTE et Noël ROBICHON aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI);

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, Monsieur Hector FLORES, Astronome de 2ème classe à l'Observatoire de Paris est nommé directeur et Monsieur Philippe LAPORTE, ingénieur de recherche au CNRS et Monsieur Noël ROBICHON, maître de conférences des universités à l'Observatoire de Paris sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8111.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191728DCIF

Décision portant cessation de Madame Catherine FAUCHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS et nomination de Madame Carole BADALIAN aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC191636DCIF du 17 juin 2019 portant nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/06/7690 du 21 juin 2019 pour la nomination de Madame Carole BADALIAN aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1er

Madame Catherine FAUCHET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » à compter du 1er septembre 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Carole BADALIAN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2019

Président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS
Délégation Paris Michel-Ange
3, rue Michel-Ange 75194 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191841INSU

Décision portant nomination de Monsieur Vincent COUDE DU FORESTO aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA) et nommant Monsieur Pierre DROSSART directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, Monsieur Vincent COUDE DU FORESTO, astronome 1ère classe à l'Observatoire de Paris, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8109.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191713INSHS

Décision portant nomination de Mme Marzena Watorek aux fonctions de directrice par intérim et de M. Mohamed Lahrouchi aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7023 intitulée « Structures formelles du langage–SFL ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche de l'unité mixte de recherche n° 7023 intitulée « Structures formelles du langage-SFL » et nommant Mme Sophie Wauquier directrice de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal du Conseil du laboratoire SFL en date du 18 juin 2019 ;

DECIDE :

Article 1er

I. A la date du 31 août 2019, il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie Wauquier, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7023 intitulée « Structures formelles du langage-SFL ».

II. A compter du 1er septembre 2019, Mme Marzena Watorek, Professeur des universités, à l'UFR des Sciences du Langage de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019.

III. A compter du 1er septembre 2019, M. Mohamed Lahrouchi, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191644INP

Décision portant cessation de fonctions de Madame Emmanuelle GOUILLART et nomination de Monsieur Pierre JOP, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR125 intitulée Surface du verre et interface (SVI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142120DGDS en date 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu l'accord de Saint-Gobain Recherche en date du 22 mai 2019.

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Emmanuelle GOUILLART, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1er juillet 2019.

II. A compter de cette même date, Monsieur Pierre JOP, chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191627INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Bertho, directeur, et nomination de Mme Anne Sèdes aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n° 3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), et nommant M. Alain Bertho aux fonctions de directeur et de Mme Marie Jaisson aux fonctions de directrice adjointe ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de M. Alain Bertho, directeur de l'unité de service et de recherche n° 3258 intitulé Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), démissionnaire, à compter du 1er Août 2019.

A compter de cette même date, Mme Anne Sèdes, professeur à l'Université Paris 8, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181907DGDS portant renouvellement de l'USR3258.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 17 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191643DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Pascaline Hoël, assistante de prévention (AP), au sein de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE par intérim

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

***Vu** la décision* DEC191263DR06 du 29 avril 2019 portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'AP**,**

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Pascaline Hoël, dans l'unité UPS76, à compter du 13 juin 2019. .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 17 juin 2019

La directrice de l'unité
Claire François

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

DEC191693DR06

Décision portant nomination de Mme Laetitia Pierron, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY1646 intitulée Service Centralisé du Traitement de la Dépense (SCTD) ;

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole Benoit, aux fonctions de responsable du Service central du traitement de la dépense (SCTD) à la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Laëtitia Pierron, Ingénieur d'études, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY1646 intitulée Service Centralisé du Traitement de la Dépense (SCTD) à compter du 1er juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1er juin 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Nicole Benoit

DEC191184DR06

Décision portant nomination de M. Ahcène Azieze aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7019 intitulée Laboratoire Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte n° 7019 intitulée LPCT et nommant Monsieur Xavier ASSFELD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du **13 mai 2019** ;

Considérant que M. Ahcène Azieze, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Lorraine **du 14 au 16 janvier 2019, du 7 au 8 mars 2019 et du 28 au 29 mars 2019.**

DECIDE :

Article 1er : M. Ahcène Azieze, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7019 intitulée LPCT, à compter du **1er mai 2019**

M. Ahcène Azieze exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ahcène Azieze, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 avril 2019

Le directeur de l'unité
Xavier Assfeld

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC191080INSHS

Décision portant nomination de M. Samuel Ferey aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n° 3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC180056INSHS en date du 9 février 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) et nommant Mme Muriel Sinanidès directrice par intérim ;

Vu la décision DEC190928INSHS en date du 29 avril 2019 portant cessation de fonctions de Mme Muriel Sinanidès, directrice par intérim et nomination de M. Samuel Ferey aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil d'orientation de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Samuel Ferey, professeur à l'université de Lorraine, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n° 3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSH Lorraine) à compter du 1er septembre 2019, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité fixée dans la décision DEC180056INSHS portant renouvellement de l'USR3261.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 3 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191607DR06

Décision portant nomination de M. Marc Marani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190340DIST portant nomination de Mme Claire François directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST ;

Vu l'avis de la CLHSCT de l'UPS76 en date du 20/05/2019 ;

Considérant que M. Marc Marani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Est de Créteil et le CNRS les **13, 14 et 15 mai 2019 et les 3, 4 et 17 juin 2019**

DECIDE :

Article 1er : M. Marc Marani, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 18 juin 2019.

M. Marc Marani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc Marani est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 18 juin 2019

La directrice de l'unité
Claire François

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

DEC191173DR06

Décision portant nomination de M. Fabrice Blanchard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7274 intitulée LRGP et nommant Monsieur Laurent FALK en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 décembre 2018 ;

Considérant que M. Fabrice Blanchard, ingénieur de recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Lorraine **du 14 au 16 janvier 2019, du 7 au 8 mars 2019 et du 28 au 29 mars 2019.**

DECIDE :

Article 1er : M. Fabrice Blanchard, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7274 intitulée LRGP, à compter du 30 mars 2019

M. Fabrice Blanchard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabrice Blanchard, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 15 avril 2019

Le directeur de l'unité
Laurent Falk

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC191901INSIS

Décision portant nomination de Mme Valérie Sartre aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)" et nommant M. Frédéric Kuznik directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190345INSIS en date du 14 février 2019 portant nomination de Mme Valérie Sartre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, Mme Valérie Sartre, Maître de conférences à l'INSA de Lyon, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°5008.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191608DR07

Décision portant nomination de M. Xavier CANEHAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR6402 intitulée « Centre de Calcul de l'Institut National de Physique des Particules »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151303DGDS** portant renouvellement de l'unité n°**USR6402** intitulée **« Centre de Calcul de l'Institut National de Physique des Particules »** et nommant **Monsieur Pierre-Etienne MACCHI** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité UsR6402 en date du **03 octobre 2016** ;

Considérant que **M. Xavier CANEHAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 09 et 10 mai 2016** et **les 06 et 07 juin 2016**.

DECIDE :

Article 1er : **M. Xavier CANEHAN**, *ingénieur de recherche* est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**USR6402** intitulée **« Centre de Calcul de l'Institut National de Physique des Particules »**, à compter **du 1er juillet 2016**.

M. Xavier CANEHAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Xavier CANEHAN** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 juin 2019

Le directeur de l'USR6402
Pierre Etienne MACHI

Visa du délégué régional du CNRS
Frédéric FAURE

DEC191233INSHS

Décision portant nominations de Mme Christine Detrez, directrice, Mme Isabelle Mallon, Mme Emmanuelle Santelli et M. Pascal Vallet directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber et nommant M. Bruno Milly, directeur de cette unité;

Vu la décision DEC183088INSHS en date du 28 janvier 2019 portant cessation de fonctions de M. Bruno Milly, Directeur, M. Bernard Lahire, M. Michel Rautenberg, M. Jean-Yves Authier directeurs adjoints et nominations de Mme Christine Detrez, directrice par intérim, Mme Isabelle Mallon, Mme Emmanuelle Santelli et M. Pascal Vallet directeurs adjoints par intérim de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. Mme Christine Detrez, Professeur à l'École Normale Supérieur de Lyon est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS, à compter du 1er août 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Mallon, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, Mme Emmanuelle Santelli, Directrice de recherche de 2e classe au CNRS et M. Pascal Vallet, Maître de conférences à l'Université Jean Monnet sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192022INSIS

Décision portant nomination de Mme Myriam CHAPLAIN aux fonctions de directrice-adjointe par intérim du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151307DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juin 2019, Mme Myriam CHAPLAIN, maitre de conférence de l'Université de Bordeaux, est nommée directrice-adjointe par intérim du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) n° de code 3544 jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192023INSIS

Décision portant nomination de M. Jérôme CHEVALIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151229DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) et nommant M. Jérôme CHEVALIER directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182879INSIS en date du 20 novembre 2018 portant nomination de M. Eric MAIRE aux fonction de directeur de l'unité mixte de recherche 5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) ;

Vu la décision DEC190551INSIS en date du 22 février 2019 portant nomination de M. Jérôme CHEVALIER aux fonction de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, M. Jérôme CHEVALIER, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'INSA de Lyon, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151229DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191654IN2P3

Décision portant nomination de M. Jacques Marteau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon et nommant M. Guy Chanfray directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC181999IN2P3 en date du 23 aout 2018 portant cessation de fonctions de M. Guy Chanfray et nomination de Mme Anne Ealet, directrice de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon ;

Vu la décision DEC191538IN2P3 en date du 18 juin 2019 portant modification de la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Jacques Marteau, maître de conférences hors classe à l'université Claude Bernard, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1er juillet 2019, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5822.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191995INSHS

Décision portant nomination de Mme Patricia Lambert aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Laboratoire de l'Éducation.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152861INSHS en date du 5 janvier 2016 portant création de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Laboratoire de l'Éducation et nommant M. Pascal Marty directeur de cette unité;

Vu la décision DEC190956INSHS en date du 29 avril 2019 portant cessation de fonctions de Mme Christine Detrez, directrice et nomination de Mme Patricia Lambert, directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Patricia Lambert, Professeur à l'École Normale Supérieure de Lyon, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1er août 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC152861INSHS portant création de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192006INSU

Décision portant Nomination de Messieurs Philippe ZARKA et Laurent DENIS aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche n°704 intitulée « Station de radioastronomie de Nançay » (NANCAY).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°704 intitulée « Station de radioastronomie de Nançay » (NANCAY);

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, Monsieur Philippe ZARKA, Directeur de Recherche 1ère classe au CNRS et Monsieur Laurent DENIS, Ingénieur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité de service et de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181907DGDS portant notamment renouvellement de l'USR704.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191988INSU

Décision portant nomination de Monsieur Valéry CATOIRE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7328 intitulée « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » (LPC2E).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7328 intitulée « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » (LPC2E);

Vu les avis émis par l'instance compétente du Comité National de la Recherche Scientifique;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, Monsieur Valéry CATOIRE, Professeur des universités à l'Université d'Orléans est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7328.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191634PDT

Décision portant nomination de M. René Boutin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. René Boutin, Ingénieur de recherche de 1ère classe, est nommé chargé de mission auprès de la Médiatrice du CNRS pour assurer une activité d'assistanat du 01/06/2019 au 31/12/2020.

Pour l'exercice de cette mission M. René Boutin demeure affecté à l'UMR7517.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/07/2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191797INEE

Décision portant nomination de M. Yves Perrette aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée *Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5204 intitulée *Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)* et nommant M. Fabien Arnaud directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, M. Yves Perrette, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité n°5204.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC182620INP

Décision portant fin de fonction de M. Charles Simon aux fonctions de délégué scientifique et de nomination aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC172724DAJ du 4 octobre 2017 portant nomination de M. Charles Simon aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de physique (INP) ;

Sur proposition de la directrice de l'institut de physique (INP) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2018, il est mis fin aux fonctions de M. Charles Simon, délégué scientifique de l'Institut de physique (INP).

Article 2

M. Charles Simon, DR1 directeur adjoint du LNCMI, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut de physique, du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la neutronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Charles Simon demeure affecté à l'UPR 3228 - Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) - 25, rue des Martyrs, B.P. 166, 38042 Grenoble Cedex.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191741INS2I

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Christian JUTTEN en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision du 1er décembre 2017 portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Chargé de mission (CM) de M. Christian JUTTEN.

Article 2

M. Christian JUTTEN, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 août 2019 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique et des activités relevant du « Signal et ERC » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian JUTTEN demeure affectée à l'UMR5216 « Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab) » à Grenoble.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC190993INC
Décision portant nomination de M. Eric DEFRANCQ aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble et nommant M. Sylvain COTTAZ, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190558INC en date du 15 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) - M. Eric DEFRANCQ ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

M. Eric DEFRANCQ, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'université Grenoble Alpes est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble n° 2607, à compter du 1er septembre 2019 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191461DR11

Décision portant nomination de M. Franck PELLOUX aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5266 intitulée SIMaP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5266 intitulée SIMaP et nommant M. Yannick CHAMPION en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5266 en date du 04/06/2019 ;

Considérant que M. Franck PELLOUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 15, 22 et 28 mai 2018 à Saint Martin d'hère par le CNRS, INP Grenoble et l'UGA, ainsi que les modules des jeudis de la sécurité suivants : ambiances physiques de travail, travail sur écran, risque LASER, risque incendie, risque chimique, protections respiratoires, risques liés à l'utilisation de bouteilles de gaz spéciaux et cryogéniques, risque électrique, radioprotection : sources scellées et générateurs de rayons X, risque lié aux nanomatériaux, la gestion des déchets chimiques.

DECIDE :

Article 1er : M. Franck PELLOUX *(AI)*, est nommé(e) aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5266 intitulée SIMaP, à compter du 11/06/2019

M. Franck PELLOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Franck PELLOUX est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 11/06/2019

Le directeur de l'unité

Yannick CHAMPION
Directeur du Laboratoire SIMaP

Visa du délégué régional du CNRS

Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC191575INSIS

Décision portant nomination de MM. Nouredine HADJ-SAID et Yves LEMBEYE, directeur et directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5269 intitulé Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab) et nommant James ROUDET, directeur de cette unité;

Vu la décision DEC181799INSIS en date du 11 juillet 2018 portant nomination par intérim de MM. Nouredine HADJ-SAID et Yves LEMBEYE aux fonctions de directeur et directeur-adjoint de l'UMR5269 intitulé Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab).

Vu l'avis émis par les sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er janvier 2019, M. Nouredine HADJ-SAID, professeur des universités à l'INP Grenoble et M. Yves LEMBEYE, professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes, sont nommés directeur et directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192024INSIS

Décision portant nomination de M. Alexandre MOREAU-GAUDRY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) et nommant M. Philippe CINQUIN directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183209INSIS en date du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alexandre MOREAU-GAUDRY aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Maître de conférence des universités praticien hospitalier de l'Université Grenoble Alpes, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 Juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191890INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier Bonroy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble-GAEL »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie de Grenoble-GAEL » ;

Vu la décision DEC182918INSHS en date du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Olivier Bonroy aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie de Grenoble-GAEL » ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, M. Olivier Bonroy, Directeur de recherche INRA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie de Grenoble-GAEL » ; jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191856INSIS]

Décision portant nomination de M. Joël Sommeria aux fonctions de directeur et de MM. Guillaume Balarac et Nicolas Mordant aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5519 intitulée "Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)".

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5519 intitulée "Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)" et nommant M. Achim Wirth directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183086INSIS en date du 27 décembre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Joël Sommeria aux fonctions de directeur par intérim et de MM. Guillaume Balarac et Nicolas Mordant aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, M. Joël Sommeria, DR1 au CNRS, est nommé directeur et MM. Guillaume Balarac, maître de conférences à Grenoble INP, et Nicolas Mordant, professeur à l'université Grenoble Alpes, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°5519.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190339DR11

Décision portant nomination de M. Nicolas LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5521 intitulée « sols, solides, structures

Délégation Alpes
www.cnrs.fr/
25, rue des Martyrs – BP 166
T. 04 76 88 10 00

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC181753INSIS du 27 juin 2018 nommant M. Robert Peyroux, directeur de l'UMR5521, 3SR;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2dans le secteur industrie, sites de gestion des déchets » *pour le niveau 3*] option: *« sources radioactives scellées », appareil électriques émettant des rayonsX et accélérateurs de particules* délivré à M./Mme Nicolsa LENOIR le 24 mars 2015 par la société Radioprote'ction Progray;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire 30/04/2019

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas LENOIR, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24 mars 2015.

Article 2 : Missions[1]

M. Nicolas LENOIR exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas LENOIR sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

---

[1] [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 09 Mai 2019

Le directeur d'unité
Robert PEYROUX

Le Délégué régional
Jérôme PARET

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Pierre BENECH
Le Directeur général
Institut polytechnique de Grenoble

DEC190113INP

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Pascale Roubin**,** professeur des universités, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'appui à la cellule communication pour le suivi et la rédaction des actualités scientifiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019
Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC190377DR12

Décision portant nomination de M. Vincent OLLIVIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité UMR7269 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *« sources radioactives scellées »* délivré à M. Vincent OLLIVIER le 10 janvier 2019 par APAVE ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 26 février 2019

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Vincent OLLIVIER, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 septembre 2018.

Article 2 : Missions

M. Vincent OLLIVIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vincent OLLIVIER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Aix en Provence, le 26 février 2019

La directrice d'unité
Estelle HERRSCHER

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC191212CNPS

Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1er

M. Stéphane NICOLAS (IR1), est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques dans le domaine de la plongée subaquatique scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane NICOLAS demeure affecté à la délégation Provence et Corse, 31 chemin Joseph Aiguier, 13402 Marseille cedex 09.

Article 2

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, M. Stéphane NICOLAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC191231INSHS

Décision portant nomination de M. Xavier Joutard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) et nommant M. Thierry Berthet directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182029INSHS en date du 24 aout 2018 portant nomination de M. Xavier Joutard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC183068INSHS en date du 14 décembre 2018 portant prolongation de la nomination de M. Xavier Joutard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Xavier Joutard, Professeur à Aix-Marseille Université, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS, à compter du 1er aout 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191589INSB

Décision portant nomination de M. Laurent Kodjabachian aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7288 intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;
Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7288 intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille » et nommant M. André Le Bivic, directeur de cette unité ;
Vu la décision DEC190367INSB en date du 20 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Kodjabachian aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;
Vu l'accord du partenaire ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

À compter du 1er juillet 2019, M. Laurent Kodjabachian, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2019

Le président–directeur général
Antoine Petit

CNRS
3, rue Paris Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191640DR12

Décision portant nomination de M. Mohammed El Amine ALI CHAOUCHE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP) et nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7281 en date du 28/01/2019 ;

Considérant que M. Mohammed El Amine ALI CHAOUCHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 les 28-29 mars 2019, 23-24 avril 2019 et 13-14 mai 2019.

DECIDE :

Article 1er : M. Mohammed El Amine ALI CHAOUCHE, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP), à compter du 1er juillet 2019.

M. Mohammed El Amine ALI CHAOUCHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mohammed El Amine ALI CHAOUCHE est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 juin 2019

La directrice de l'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC191791INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie Pellen aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°2004 intitulée « OpenEdition Center-CLEO »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC190925INSHS en date du 29 avril 2019 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 2004 intitulée « OpenEdition Center - CLEO » et nommant Mme Marie Pellen directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal partiel du Conseil d'Unité OpenEdition en date du 3 mars 2019 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2019, Mme Marie Pellen, Ingénieur d'Etudes Classe normale CNRS, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche n°2004 intitulée « OpenEdition Center-CLEO », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Le président-directeur général

DEC191883INEE

Décision portant nomination de Mme Catherine Fernandez et de M. Thierry Dutoit respectivement aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;
Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7263 intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) » et nommant M. Thierry Tatoni directeur de cette unité ;
Vu la décision DEC190883INEE en date du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Catherine Fernandez et de M. Thierry Dutoit respectivement aux fonctions de directrice par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;
Vu l'avis du conseil de laboratoire ;
Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;
Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er octobre 2019, Mme Catherine Fernandez, Professeur à l'Université Aix-Marseille, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°7263.

II. A compter de cette même date, M. Thierry Dutoit, DR CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°7263.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général
Antoine Petit

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191950INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GATTACCECA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE);

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 24 janvier 2018, Monsieur Jérôme GATTACCECA, Directeur de Recherche 2ème classe au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191952DCIF

Décision portant cessation de Madame Murielle BUSBY de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS et nomination de Madame Véronique LEGROS aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC152665DCIF du 4 décembre 2015 portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/07/1511 du 3 juillet 2019 pour la nomination de Madame Véronique LEGROS aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1er

Madame Murielle BUSBY, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » à compter du 1er septembre 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Véronique LEGROS, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

Président-directeur général

Antoine PETIT

CNRS
Délégation Paris Michel-Ange
3, rue Michel-Ange 75194 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191943DR13

Décision portant nomination de Mme Sophie DELPOUX aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5569 intitulée Hydrosciences Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°5569 intitulée Hydrosciences Montpellier et nommant M. Patrick SEYLER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5569[1] en date du 17/01/2019 ;

Considérant que Mme Sophie DELPOUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 1er avril au 3 avril 2019 et du 13 mai au 14 mai 2019 *à Montpellier ;*

DECIDE :

Article 1er : Mme Sophie DELPOUX, *AI*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5569 intitulée Hydrosciences Montpellier, à compter du 15 mai 2019.

Mme Sophie DELPOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie DELPOUX, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/07/2019 ;

Le directeur de l'unité
Patrick SEYLER

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Montpellier

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC191069DR14

Décision
portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC132440DR14 nommant Madame Delphine DALLA RIVA, Assistant de Prévention, au 1er décembre 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 28 février 2019, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Madame Delphine DALLA RIVA dans l'unité n° UMR 5219 – IMT.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 avril 2019

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

Site de Purpan : INSERM CPTP 1043 / IRSD 1220 bâtiments A, B et F

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistante de prévention (n° BO du CNRS)

DEC191623DR14

Madame ROMIEU-MOUREZ Raphaëlle IECN U1043 Inserm

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistante de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistante de prévention et avez été nommée à compter du 1er janvier 2019

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Roland Liblau, Directeur de l'unité UMR 1043 CPTP Inserm, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action. Dans votre fonction, vous assistez et conseillez également Mme Nathalie Vergnolle, Directrice de l'unité UMR 1220 IRSD- INRA 1416.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le directeur et la directrice précités et l'assistante de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistante de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le/la directeur/directrice dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous avez bénéficié d'une formation initiale obligatoire de 35 H de formation organisée par le CNRS DR07 les 26-27 février et 3-4-5 avril 2018, préalable à votre prise de fonction.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistante de prévention avec une action transversale sur les équipes des bâtiments A, B et F du site Inserm de Purpan. En tant qu'AP, vous interviendrez en soutien auprès du chargé de prévention du site (CPTP et IRSD), Claude Watrin, pour mener une réflexion sur les thèmes de la prévention. Vos premières missions seront articulées autour des procédures en laboratoire de confinement et l'accueil des entrants allophones

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de **10%** de votre temps de travail affecté à cette mission.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistante de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *14 mai 2019*

L'assistante de prévention	Le/la responsable du périmètre d'action de l'assistante de prévention	Le directeur de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM

Inserm
La science pour la santé
From science to health

cnrs

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Locaux propres INSERM

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistante de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191622DR14

De Madame Maïlys Mouysset, Assistante Ingénieur, Inserm CPTP 1043

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistant-e-s de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistante de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1er avril 2019

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Roland LIBLAU, directeur d'unité et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le supérieur hiérarchique et l'assistante de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Inserm
La science pour la santé
From science to health

cnrs

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistante de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le directeur dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés. Vous exercerez vos missions en collaboration avec le chargé de prévention de votre unité.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (les 13,14,15 et 27,28 et 29 mars 2019), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistante de prévention et avez une compétence sur le CPTP / INNSERM-UPS U1043 / CNRS UMR5282, bâtiment B, 3e étage, équipe dirigée par Manuel Diaz Munoz.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistante de prévention désigné et le/la responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Inserm
La science pour la santé
From science to health

cnrs

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *13 mai 2019*

L'assistante de prévention	Le/la responsable du périmètre d'action de l'assistante de prévention	Le/la directeur/directrice de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM

DEC191734INS2I

Décision portant nomination de M. Afonso DA SILVA FERREIRA en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

M. Afonso DA SILVA FERREIRA, Directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 15 juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des actions internationales de l'Institut, relevant de l'Union européenne.

Pour l'exercice de cette mission, M. Afonso DA SILVA FERREIRA demeure affecté à l'UMR5505 « Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) » à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Locaux propres INSERM

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)

DEC191620DR14

De Monsieur Jordy Pastor, adjoint-technicien, Inserm CPTP 1043

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistant-e-s de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1er avril 2019

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Roland LIBLAU, directeur d'unité et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le supérieur hiérarchique et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Inserm
La science pour la santé
From science to health

cnrs

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le directeur dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés. Vous exercerez vos missions en collaboration avec le chargé de prévention de votre unité.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (les 13,14,15 et 27,28 et 29 mars 2019), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le CPTP / INSERM-UPS U1043 / CNRS UMR5282. Il assistera le chargé de prévention sur tous les aspects techniques (équipements, bâtiments, ...) et suivi des installations physiques des protections. Il assurera également le suivi des services techniques et du magasin rattachés aux services communs dirigés par Thierry Duprat.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques....).

Inserm
La science pour la santé
From science to health

CNRS

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant de prévention désigné et le/la responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Inserm
La science pour la santé
From science to health

cnrs

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *13 mai 2019*

L'assistant de prévention	Le/la responsable du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le/la directeur/directrice de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier **Le Président** Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM

DEC191532DR14

Décision
portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC151408DR14 nommant Madame Edith GOURBEYRE, Assistant de Prévention, au 1er juillet 2015 ;

Il est mis fin, à compter du 31 mai 2019, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Madame Edith GOURBEYRE dans l'unité n° UMR 5100 – LMGM.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 mai 2019

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

LMGM (UMR5100) - CNRS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)

DEC191625DR14

Madame, SOULET Anne-Lise – Assistant Ingénieur – CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Patrice POLARD – *DU du périmètre d'actions de l'assistant de prévention* et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire du 13 au 15 mars et du 27 au 29 mars 2019, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence au LMGM dans la fédération du CBI (05.61.33.59.66)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20%.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *09 avril 2019*

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

DEC191477DR14

Décision
portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC132319DR14 nommant Christophe FAULMANN, Assistant de Prévention, au 1er décembre 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2019, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Christophe FAULMANN au sein du Laboratoire de Chimie de Coordination – UPR 8241.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 mai 2019

L'Assistant de Prévention

Le Délégué Régional du CNRS

Le Directeur de l'Unité

A.BOUSSEKSOU
Directeur

Laboratoire de Chimie de Coordination • CNRS •

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC 191443 DR14

Madame, GUESDON Fabienne, ITRF, Adjoint Technique de Recherche et Formation, laboratoire d'Aérologie

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Pierre DURAND, Responsable du site et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire du 13 au 15 mars et du 27 au 29 mars 2019, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le Centre de Recherches Atmosphériques situé 8 Route de Lannemezan 65300 CAMPISTROUS et annexes 05.62.40.61.08

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de.....30 %..... Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Campistrous le ...*08/04/2019*

L'assistant de prévention F.g	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention Pierre Durand, responsable du CRA	Le directeur de structure (Composante, Institut, unité de recherche...) Céline MARI-BONTOUR Directrice Laboratoire d'Aérologie
Le président de l'université Toulouse III-Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

DEC191790INS2I

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Michel DAYDE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision du 19 mars 2010 portant nomination de M. Michel DAYDE aux fonctions de Délégué scientifique auprès de l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de déléguée scientifique (DS) de M. Michel DAYDE.

Article 2

M. Michel DAYDE, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités « calcul – calcul haute performance (HPC) » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel DAYDE demeure affecté à l'UMR5505 « Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) » à Toulouse.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

CNRS
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191399DR14

Madame GRAT-SIMEONE Sabine Technicienne classe exceptionnelle – FSI – UMR 5546

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1er avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Bernard DUMAS Directeur du LRSV et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire réalisée les 13, 14 et 15 mars et 27, 28 et 29 Mars 2019, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le bâtiment occupé par le LRSV UMR 5546 CNRS- Université Paul Sabatier Tououse3 (Tel. : 05 34 32 38 12).

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% de votre temps de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Auzeville le ...4 avril 2019

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure LRSV UMR 5546 CNRS-UPS B. DUMAS Directeur
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191398DR14

Madame REYES Céline, Assistante Ingénieur UPS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du **01 Janvier 2018.**

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de **Monsieur Didier TROUCHE, Directeur du « Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération » UMR 5088 CNRS/UPS** et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (avril 2015), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention en collaboration avec Mme Nathalie Firmin et avez une compétence sur le « Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération » (LBCMCP), UMR 5088 CNRS/UPS, situé au bâtiment 4R3, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex 9 - 05 61 55 69 10.

Voir en annexe la répartition des missions des Assistants de Prévention.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *TOULOUSE* le 03/07/2018

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention Dr Sylvie TOURNIER Directrice Adjointe LBCMCP LBCMCP - UMR 5088 Centre de Biologie Intégrative - FR 3743 CNRS/Un. TOULOUSE/U.P.S.	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Dr Sylvie TOURNIER Directrice Adjointe LBCMCP LBCMCP - UMR 5088 Centre de Biologie Intégrative - FR 3743 CNRS/Un. TOULOUSE/U.P.S.
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

	Nathalie	Céline
1) MISE EN PLACE DES DOCUMENTS GENERAUX		
Le registre sécurité et santé au travail	x	x
Livret d'accueil intégrant la prévention		x
Document unique : Evaluation des risques - mise à jour annuelle - transmission auxtutelles, programme d'actions	x	x
Réglement intérieur du labo : intégration des aspects HS - horaires en dehors des heures ouvrables - conseil de service et HS	x	x
Convention(s) ou contrat(s) avec les entreprises privées utilisant nos locaux ou équipements	x	x
Le registre de danger grave et imminent : droit de retrait (uniquement pour locaux INSERM et CNRS)	x	x
2) AFFICHAGE REGLEMENTAIRE		
Coordonnées des acteurs de la prévention (AP, PCR, SST, chargés d'évacuation, médecins, IHS,...)	x	x
Consignes de sécurité (incendie, accident, incident)	x	x
Consignes risques majeurs	x	x
Consignes "en cas d'attaque terroriste"	x	x
Pictogrammes de danger à l'entrée des locaux concernés	x	x
Réglements intérieurs de l'établissement propriétaire des locaux et de l'entité		
3) FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Nouveaux entrants : identification des interlocuteurs Prévention Sécurité, consignes générales, consignes spécifiques du labo et poste de travail, visite des locaux		x
Sauveteurs Secouristes du Travail (environ 1 pour 10 salariés et répartis judicieusement)	x	
Manipulations des extincteurs (tout le personnel), guides-fils, serre-fils	x	
Autres (engins de manutention,...) : monte-charge	x	
4) GESTION ET ORGANISATION		
Accident de travail : déclaration, analyse, faire remonter à toutes les tutelles	x	x
Travail isolé ou en dehors des heures ouvrables : mise en place d'une procédure et/ou équipement (DATI / PTI)	x	x

Situation d'urgence / Gestion de crise / Risques majeurs : consignes, identification locaux de repli, malette (radio, rubans adhésifs épais,...)		x
Conseil de service : intégrer la prévention et la sécurité aux réunions	x	x
5) CONTRÔLES ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS		
Inventaire des équipements et installations soumis à vérification / contrôle périodiques (PSM, sorbonne, centrifugeuse, autoclave, UV, IR, laser, compresseurs, gaz spéciaux, extincteurs, SSI,...)	x	x
Contrat(s) de maintenance de ces équipements	x	x
Plan(s) de prévention (ou permis de travail) et/ou protocole(s) de sécurité d'intervention des entreprises extérieures	x	x
Enregistrement des interventions dans le registre, des contrôles des appareils et installations	x	x
6) SECURITE INCENDIE		
Plans d'évacuations	x	
Plans d'intervention pour les sapeurs-pompiers aux entrées du bâtiments	x	
Extincteurs en place et adaptés au risque	x	
Blocs d'éclairage de secours en mode veille	x	
Issues de secours, couloirs et porte coupe-feu libres de tout encombrement - pas de cale sur les portes	x	
Identification des équipes d'évacuation (guides et serre-file)	x	
Exercice(s) d'évacuation (au moins 2 / an Code du Travail et 2/ an ERP dont le 1er dans le mois qui suit la rentrée)	x	
Existence d'un registre de sécurité incendie (voir avec les services techniques)	x	
Existence des vérifications et contrôles périodiques des installations du bâtiment (voir avec le service technique)	x	
7) RISQUE CHIMIQUE		
Inventaire de tous les produits et suivi (nature, risque(s), quantité)	x	
Possibilité d'accès rapide aux fiches de données sécurité (FDS)	x	
Locaux ou armoires de stockage adaptés	x	
Respect des incompatibilités de stockage	x	

Présence de sorbonnes ou hottes chimiques : vérification de la conformité (rapport de contrôle)	x	
Sécurisation des équipements chimiques à risque (ballon, appareil à distiller, local de cryogénie, bouteilles,...)	x	
Rédaction de procédures spécifiques à l'utilisation de produits chimiques et des équipements	x	x
Fiches individuelles d'exposition aux produits chimiques dangereux et CMR : collecte et transmission aux services concernés (ressources humaines, médecins,...)	x	x
Mise sous clef des précurseurs de drogue, de psychotropes et produits T+/CMR avec contrôle des accès et suivi (ex. : limitation des clefs, enregistrement des quantités prises,etc.)	x	
Déchets : évacuation dans des filières adaptées, registre et bordereau(x) de suivi des déchets (BSDS), protocole de sécurité avec le prestataire	x	
8) RISQUE BIOLOGIQUE		
Identification et mise à disposition de la liste des produits biologiques : prélèvements d'origine humaine, animale, microorganimes pathogènes, OGM		x
Adéquation des locaux et équipements avec le classement des produits biologiques utilisés		x
Formation puis nomination de responsables de confinement (L2, L3), formation des personnels utilisateurs		x
Rédaction de procédures spécifiques à l'utilisation de zones confinées		x
OGM : Agréments		x
Expérimentation animale : agréments des locaux, formations, cellule bien-être, registre de suivi des animaux, vérification quotidienne des conditions d'environnement et les paramètres d'ambiance des animaux.		x
L2, L3 : présence de PSM certifiés Label NF, vérification de la conformité (rapport de contrôle)		x
Affichage des modes opératoires et fonctionnement des équipements		x
Déchets : évacuation dans des filières adaptées, registre et bordereau(x) de suivi des déchets (BSDS), protocole de sécurité avec le prestataire		x
9) RAYONNEMENT IONISANT OU MATIERES NUCLEAIRES		
Si rayonnement ionisant : présence d'une PCR formée et nommée		
Quel type de radionucléides (quel type de rayonnement ?) ? Activité ?		
Déclaration / autorisation ASN par la PCR		
Contrat de dosimétrie suivi par la PCR	x	
Fiches individuelles d'exposition aux rayonnements ionisants pour tous les utilisateurs	x	

Visite médiale obligatoire avant toute utilisation	x	
Locaux de stockage et circuits d'élimination spécifiques aux déchets radioactifs		
Contrôles des équipements et de non contamination des installations		
Régistre des entrées sorties des radioélements par la PCR		
Classements des personnels (A ou B) par la PCR		
Si matières nucléaires : livre journal		
Si matières nucléaires : attestation de connaissance des sanctions pénales par le directeur de labo ou la PCR		
Transmission des bilans annuels des matières nuclaires aux ingénieurs prévention sécurité		
10) AUTRES RISQUES		
Travail sur écran : poste de travail adapté / ergonomie du poste de travail	x	x
Manutention manuelle : formation-action prévention des risques liées aux activités physiques	x	x
Risque électrique : contrôles des installations, coupure d'urgence, absence de rallonges ou prises multiples, habilitations	x	x
Générateurs de laser : conformité, contrôle, signalétique, EPI, responsable sécurité laser formé	x	x
~~Champs magnétiques,~~ UV, ultra-sons : type d'appareil, conformité des locaux, contrôle, signalétique, EPI	x	x
Transport de matières dangereuses : formations, affichage feuillet TMD, protocoles de sécurité avec réserve de chimie, service cryogénie, prestataire DASRI,...	x	x
Autoclave (appareil sous pression) : contrôle annuel, formation conduite autoclave de tous les utilisateurs, affichage des personnels formés		x
11) SUIVI MEDICAL DES PERSONNELS		
Liste des personnels exposés (risques bio, CMR, micro-organismes 3 et 4, rayonnement ionisant, amiante, poussières / nanos, champs magnétiques, pénibilité, etc.) / fiches d'expositions	x	x
Transmission des listes et des fiches d'exposition aux services de médecine des personnels	x	
12) Toulouse Réseau Imagerie (TRI)		
Correspondant TRI		x

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191397DR14

Madame FIRMIN Nathalie, Technicienne UPS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du 01 Janvier 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Didier TROUCHE, Directeur du « Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération » UMR 5088 CNRS/UPS et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (mai 2009), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention en collaboration avec Mme Céline Reyes et avez une compétence sur le « Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération » (LBCMCP), UMR 5088 CNRS/UPS, situé au bâtiment 4R3, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex 9. Vos missions sont définies en annexe.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *TOULOUSE* le **15/02/2019.**

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention UNIVERSITE PAUL SABATIER LBCMCP - UMR 5088 BAT 4R3B1 118 ROUTE DE NARBONNE 31062 TOULOUSE CEDEX 9	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) UNIVERSITE PAUL SABATIER LBCMCP - UMR 5088 BAT 4R3B1 118 ROUTE DE NARBONNE 31062 TOULOUSE CEDEX 9
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

	Nathalie	Céline
1) MISE EN PLACE DES DOCUMENTS GENERAUX		
Le registre sécurité et santé au travail	x	x
Livret d'accueil intégrant la prévention		x
Document unique : Evaluation des risques - mise à jour annuelle - transmission aux tutelles, programme d'actions	x	x
Réglement intérieur du labo : intégration des aspects HS - horaires en dehors des heures ouvrables - conseil de service et HS	x	x
Convention(s) ou contrat(s) avec les entreprises privées utilisant nos locaux ou équipements	x	x
Le registre de danger grave et imminent : droit de retrait (uniquement pour locaux INSERM et CNRS)	x	x
2) AFFICHAGE REGLEMENTAIRE		
Coordonnées des acteurs de la prévention (AP, PCR, SST, chargés d'évacuation, médecins, IHS,...)	x	x
Consignes de sécurité (incendie, accident, incident)	x	x
Consignes risques majeurs	x	x
Consignes "en cas d'attaque terroriste"	x	x
Pictogrammes de danger à l'entrée des locaux concernés	x	x
Noms et intérieurs de l'établissement propriétaire des locaux et de l'employeur		
3) FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Nouveaux entrants : identification des interlocuteurs Prévention Sécurité, consignes générales, consignes spécifiques du labo et poste de travail, visite des locaux		x
Sauveteurs Secouristes du Travail (environ 1 pour 10 salariés et répartis judicieusement)	x	
Manipulations des extincteurs (tout le personnel), guides-fils, serre-fils	x	
Autres (engins de manutention,...) : monte-charge	x	
4) GESTION ET ORGANISATION		
Accident de travail : déclaration, analyse, faire remonter à toutes les tutelles	x	x
Travail isolé ou en dehors des heures ouvrables : mise en place d'une procédure et/ou équipement (DATI / PTI)	x	x
Situation d'urgence / Gestion de crise / Risques majeurs : consignes, identification locaux de repli, malette (radio, rubans adhésifs épais,...)		x
Conseil de service : intégrer la prévention et la sécurité aux réunions	x	x
5) CONTRÔLES ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS		
Inventaire des équipements et installations soumis à vérification / contrôle périodiques (PSM, sorbonne, centrifugeuse, autoclave, UV, IR, laser, compresseurs, gaz spéciaux,	x	x
Contrat(s) de maintenance de ces équipements	x	x

Plan(s) de prévention (ou permis de travail) et/ou protocole(s) de sécurité d'intervention des entreprises extérieures	x	x
Enregistrement des interventions dans le registre, des contrôles des appareils et installations	x	x
6) SECURITE INCENDIE		
Plans d'évacuations	x	
Plans d'intervention pour les sapeurs-pompiers aux entrées du bâtiments	x	
Extincteurs en place et adaptés au risque	x	
Blocs d'éclairage de secours en mode veille	x	
Issues de secours, couloirs et porte coupe-feu libres de tout encombrement - pas de cale sur les portes	x	
Identification des équipes d'évacuation (guides et serre-file)	x	
Exercice(s) d'évacuation (au moins 2 / an Code du Travail et 2/ an ERP dont le 1er dans le mois qui suit la rentrée)	x	
Existence d'un registre de sécurité incendie (voir avec les services techniques)	x	
Existence des vérifications et contrôles périodiques des installations du bâtiment (voir avec le service technique)	x	
7) RISQUE CHIMIQUE		
Inventaire de tous les produits et suivi (nature, risque(s), quantité)	x	
Possibilité d'accès rapide aux fiches de données sécurité (FDS)	x	
Locaux ou armoires de stockage adaptés	x	
Respect des incompatibilités de stockage	x	
Présence de sorbonnes ou hottes chimiques : vérification de la conformité (rapport de contrôle)	x	
Sécurisation des équipements chimiques à risque (ballon, appareil à distiller, local de cryogénie, bouteilles,...)	x	
Rédaction de procédures spécifiques à l'utilisation de produits chimiques et des équipements	x	x
Fiches individuelles d'exposition aux produits chimiques dangereux et CMR : collecte et transmission aux services concernés (ressources humaines, médecins,...)	x	x
Mise sous clef des précurseurs de drogue, de psychotropes et produits T+ /CMR avec contrôle des accès et suivi (ex. : limitation des clefs, enregistrement des quantités prises,etc.)	x	
Déchets : évacuation dans des filières adaptées, registre et bordereau(x) de suivi des déchets (BSDS), protocole de sécurité avec le prestataire	x	
8) RISQUE BIOLOGIQUE		
Identification et mise à disposition de la liste des produits biologiques : prélèvements d'origine humaine, animale, microorganimes pathogènes, OGM		x
Adéquation des locaux et équipements avec le classement des produits biologiques utilisés		x
Formation puis nomination de responsables de confinement (L2, L3), formation des personnels utilisateurs		x
Rédaction de procédures spécifiques à l'utilisation de zones confinées		x

OGM : Agréments		x
Expérimentation animale : agréments des locaux, formations, cellule bien-être, registre de suivi des animaux, vérification quotidienne des conditions d'environnement et les		x
L2, L3 : présence de PSM certifiés Label NF, vérification de la conformité (rapport de contrôle)		x
Affichage des modes opératoires et fonctionnement des équipements		x
Déchets : évacuation dans des filières adaptées, registre et bordereau(x) de suivi des déchets (BSDS), protocole de sécurité avec le prestataire		x
9) RAYONNEMENT IONISANT OU MATIERES NUCLEAIRES		
Si rayonnement ionisant : présence d'une PCR formée et nommée		
Quel type de radionucléides (quel type de rayonnement ?) ? Activité ?		
Déclaration / autorisation ASN par la PCR		
Contrat de dosimétrie suivi par la PCR	x	
Fiches individuelles d'exposition aux rayonnements ionisants pour tous les utilisateurs	x	
Visite médiale obligatoire avant toute utilisation	x	
Locaux de stockage et circuits d'élimination spécifiques aux déchets radioactifs		
Contrôles des équipements et de non contamination des installations		
Régistre des entrées sorties des radioélements par la PCR		
Classements des personnels (A ou B) par la PCR		
Si matières nucléaires : livre journal		
Si matières nucléaires : attestation de connaissance des sanctions pénales par le directeur de labo ou la PCR		
Transmission des bilans annuels des matières nuclaires aux ingénieurs prévention sécurité		
10) AUTRES RISQUES		
Travail sur écran : poste de travail adapté / ergonomie du poste de travail	x	x
Manutention manuelle : formation-action prévention des risques liées aux activités physiques	x	x
Risque électrique : contrôles des installations, coupure d'urgence, absence de rallonges ou prises multiples, habilitations	x	x
Générateurs de laser : conformité, contrôle, signalétique, EPI, responsable sécurité laser formé	x	x
~~Champs magnétiques,~~ UV, ultra-sons : type d'appareil, conformité des locaux, contrôle, signalétique, EPI	x	x
Transport de matières dangereuses : formations, affichage feuillet TMD, protocoles de sécurité avec réserve de chimie, service cryogénie, prestataire DASRI,...	x	x
Autoclave (appareil sous pression) : contrôle annuel, formation conduite autoclave de tous les utilisateurs, affichage des personnels formés		x
11) SUIVI MEDICAL DES PERSONNELS		

Liste des personnels exposés (risques bio, CMR, micro-organismes 3 et 4, rayonnement ionisant, amiante, poussières / nanos, champs magnétiques, pénibilité, etc.) / fiches	x	x
Transmission des listes et des fiches d'exposition aux services de médecine des personnels	x	
12) Toulouse Réseau Imagerie (TRI)		
Correspondant TRI		x

Locaux UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191267DR14

Madame Chloé Bourbon (TCN CNRS),

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1er avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Clémentine Roger, secrétaire générale de l'IRIT et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (13/14/15 et 27/28/29 mars 2019), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur les bâtiments IRIT 1 et 2 – site UPS (Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex 4), en collaboration avec l'autre assistant de prévention du site, Jean-François Gendet. Vous êtes localisée dans le bâtiment IRIT 2 (1er étage, bureau 175 – 05 61 55 68 42), l'autre assistant de prévention se trouvant sur IRIT 1 (1er étage, bureau 107 – 05 61 55 65 60).

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez du temps qui vous sera nécessaire, soit 20% de votre quotité de travail.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 04/04/2019

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)
	Clémentine ROGER Secrétaire Générale de l'IRIT	Le Directeur de l'IRIT Michel DAYDÉ
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

DEC191879INSHS

Décision portant nomination de M. Karim Mignonac aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5303 intitulée « Toulouse School of Management Research – TSM Research ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181936INSHS en date du 12 juillet 2018 portant nomination de M. Karim Mignonac aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5303 intitulée « Toulouse School of Management Research – TSM Research » ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er mars 2019, M. Karim Mignonac, professeur à l'université de Toulouse 1 Capitole, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°5303 intitulée « Toulouse School of Management Research – TSM Research », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Equipe 3- INSERM UMR 1037-CRCT (INSERM, Université Toulouse III Paul Sabatier, ERL5294)

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191266DR14

Mr Rémi Gence, Technicien de la Recherche classe Normale CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 29 Mars 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Gilles Favre, Directeur de l'UMR1037 et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire 13,14,15 Mars 2019 et 27,28,29 Mars 2019 préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur les activités de l'équipe 3, dirigée par G.Favre. Vous vous engagez à répondre aux mails et demandes de la Chargée de Prévention de centre, Catherine Ordener dans le périmètre de vos actions et d'assister aux formations et réunions auxquelles elle vous demandera d'assister.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *15/04/2019*

L'assistant de prévention Rémi GENCE	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (composante, institut, unité de recherche...) Inserm - CRCT 2, avenue Hubert Curien CS 53717 31037 Toulouse Cedex 1
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191265DR14

Monsieur Drigo Loïc, Ingénieur d'études, classe normale – GET (UMR5563)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1er mai 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Etienne Ruellan, *DU du périmètre d'actions de l'assistant de prévention* et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (13 au 15 mars 2019 et du 27 au 29 mars 2019), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le GET et PAE (uniquement partie GET). Coordonnées téléphoniques : 0561332595

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20%. Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *09/04/2019*

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Etienne RUELLAN Directeur GET UMR 5563
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention

DEC191264DR14

Madame CAUSSERAND CAROLE Assistante ingénieure CNRS-GET

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1ier mai 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Etienne RUELLAN Directeur du GET et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire du 13 au 15 mars 2019 et du 27 au 29 mars 2019, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le bâtiment GET et PAE (uniquement partie GET).

Numéro de téléphone Carole Causserand : 05-61-33-25-54

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 %.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 05 avril 2019

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Etienne RUELLAN Directeur GET UMR 5563
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

DEC192003INSU

Décision portant nomination de Monsieur Sylvain COQUILLAT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie » (LA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie » (LA) ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 26 juin 2019, Monsieur Sylvain COQUILLAT, Professeur des universités à l'Université Toulouse Paul Sabatier est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

Locaux propres CNRS/UT III Paul Sabatier

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)
DEC191073DR14

Madame Odile MONDESERT, IEHC CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du 1er avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité du Pr Bernard DUCOMMUN, Directeur de l'ITAV – USR 3505, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informée de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (15, 16, 29, 30 septembre et 1er, 6, 7 octobre et 24, 24 novembre 2003) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur l'ITAV, USR3505
Ligne directe 05 82 99 10 50

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % du temps de travail.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 2 avril 2019

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)

DEC191072DR14

Madame Azaiez Bontemps Tamara, Technicien Classe Normale– Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) UMR 5219.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Vincent Guedj, Directeur de l'IMT et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire les 13, 14, 15, 27, 28, 29 mars 2019, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur les bâtiments de l'IMT (1R1, 1R2, 1R3) et de la bibliothèque de mathématiques et mécanique.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20% (Préciser la quotité de travail affectée à cette fonction - *ce calcul doit correspondre à la disponibilité réelle de l'agent, à la surface du périmètre d'action, à la configuration des locaux, au nombre d'agents, aux risques présents dans le service*). La quotité ne peut pas être inférieure à 5%.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *01/04/2019*

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention Vincent GUEDJ Directeur de l'Institut de Mathématiques de Toulouse	Le directeur de structure (Composante, Institut, unité de recherche...) Vincent GUEDJ Directeur de l'Institut de Mathématiques de Toulouse
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC 191070DR14

Madame Maria-Louisa VIALET, Technicien TCN, Laboratoire d'Aérologie UMR5560 – Agent CNRS - Matricule Sirhus : 00032426

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1er avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Madame Céline MARI-BONTOUR, Directrice du Laboratoire d'Aérologie – OMP -14, avenue Édouard Belin – 31400 TOULOUSE, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous avez bénéficié d'une formation initiale obligatoire les 13, 14, 27, 28, et 29 avril 2019, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le laboratoire d'Aérologie UMR5560 – OMP (rez-de-chaussée et 1er étage) 14 avenue Édouard Belin – 31400 TOULOUSE, Téléphone 05 61 33 27 68.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % du temps de travail.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ….).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 1er avril 2019

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Céline MARI-BONTOUR Directrice Laboratoire d'Aérologie
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

DEC191012DR14

Décision
portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC152361DR14 nommant Madame Fernanda RODRIGUES, Assistant de Prévention, au 1er novembre 2015 ;

Il est mis fin, à compter du 31 mars 2019, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Madame Fernanda RODRIGUES dans l'unité n° USR 3505 – ITAV.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 mars 2019

Le Directeur de l'Unité

Bernard BUCCIARELLI

ITAV CNRS USR3505
Centre Pierre Potier
1 Place Pierre Potier
BP 50624
31106 TOULOUSE CEDEX 1

Le Délégué Régional du CNRS

Par le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

Equipe 3- INSERM UMR 1037-CRCT (INSERM, Université Toulouse III Paul Sabatier, ERL5294)

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention *(n° BO du CNRS)*

DEC191624DR14

Mme Claire MEDALE GIAMARCHI Ingenieur d'Etudes 1C UPS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 29 Mars 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Pr Gilles Favre, Directeur de l'UMR1037 et de Pr Christophe Pasquier Doyen de la faculté de Pharmacie et de ce fait, recevrez des directives de leurs parts et devrez leurs rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire 13,14,15 Mars 2019 et 27,28,29 Mars 2019 préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur les activités
- de l'équipe 3, dirigée par le Pr G.Favre au CRCT, en collaboration avec Rémi Gence AP dans l'équipe 3. Vous vous engagez à répondre aux mails et demandes de la Chargée de Prévention du CRCT, Catherine Ordener dans le périmètre de vos actions et d'assister aux formations et réunions auxquelles elle vous demandera d'assister.
- du service de Chimie Thérapeutique dirigé par le Pr V. Bermardes Genisson à la faculté de Pharmacie, pour suppléer Hélène Fontebasso AP dans le service. Vous vous engagez à répondre aux mails et demandes des coordinateurs Hygiène et sécurité de la faculté de Pharmacie, Patrice Bacou et Christine Roques dans le périmètre de vos actions et d'assister aux formations et réunions auxquelles elle vous demandera d'assister.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'Inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% (recherche et enseignement).

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.
Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).
Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teuller@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A *Toulouse* le *18/04/2019*

L'assistant de prévention	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention CRCT FAC PHARMA	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI	La déléguée régionale de l'INSERM
Le président de l'INP	Le directeur de l'INSA	

DEC191782IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique Duchesneau et nomination de M. Anselmo Mérégaglia aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n°2918 intitulé NEUTRINO.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142133DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé NEUTRINO ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique Duchesneau, directeur du groupement de recherche n°2918, à compter du 1er aout 2019.

II. A compter de cette même date, M. Anselmo Mérégaglia, chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche susvisé jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

A compter du 1er aout 2019, le groupement de recherche n°2918 est rattaché à la délégation Aquitaine.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191630INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Valentine WAKELAM, et nomination de Monsieur Pierre GRATIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB) ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Valentine WAKELAM, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Pierre GRATIER, Astronome Adjoint à l'Université de Bordeaux est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191468INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme France et nomination de M. Olivier Devillers directeur par intérim et de Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5607 intitulée AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5607 intitulée AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM) et nommant M. Jérôme France directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la co-tutelle ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jérôme France, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er juillet 2019 .

A compter de cette même date, M Olivier DEVILLERS, professeur des universités à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

II. Mme Sandrine LAVAUD, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommée directrice adjointe par intérim pour
la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190567IN2P3

Décision portant nomination de Mme Ursula Bassler en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules;

DECIDE :

Article 1er

Mme Ursula Bassler, directrice de recherche de 1ère classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le domaine de la parité et du rayonnement scientifique.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191645INSHS

Décision portant nomination de Mme Anne BOSSÉ aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités et nommant M. Daniel Siret directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190349INSHS en date du 13 février 2019 portant nomination de Mme Anne Bossé aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR1563 jusqu'au 31 juillet 2019 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er
Mme Anne BOSSÉ, maître de conférences à l'ENSA Paris Malaquais, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er août 2019, pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191918INSHS

Décision portant nomination de Mme Ilse Depraetere aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) et nommant M. Philippe Sabot, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190813INSHS en date du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Ilse Depraetere, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er septembre 2019, Mme Ilse Depraetere, professeur à l'université de Lille, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8163.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191230INSHS

Décision portant nominations de Mme Nathalie Le Bouteillec directrice, Mme Isabelle Gouarné et Mme Stéphanie Guyon directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) et nommant M. Bertrand Geay, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190260INSHS en date du 28 janvier 2019 portant cessation de fonctions de M. Bertrand Geay, directeur, M. Romain Pudal, directeur adjoint et nominations de Mme Nathalie Le Bouteillec directrice par intérim, Mme Isabelle Gouarné et Mme Stéphanie Guyon directrices adjointes par intérim de l'unité mixte susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la rechercher scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1er

I. Mme Nathalie Le Bouteillec, professeure à l'Université de Picardie Jules Vernes, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée ; pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS à compter du 1er aout 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Gouarné, chargée de recherche de classe normale au CNRS et Mme Stéphanie Guyon, Maîtresse de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne sont nommées directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191822INSHS

Décision portant nomination de M. Julien TALPIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) et nommant M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de cette unité ;

Vu le décision DEC182922INSHS en date du 14 décembre 2018 portant sur la nomination de M. Étienne Penissat, directeur et M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC190440INSHS en date du 18 février 2019 portant cessation de fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint et nomination de M. Julien Talpin, directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Julien Talpin, Chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er aout 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191810INSIS

Décision portant nomination de M. Thierry DENOEUX aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3272 intitulée « Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171283DGDS.en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3272 intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) et nommant M. Ali CHARARA, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183238INSIS en date du 10 janvier 2019 portant cessation de fonction de M. Ali CHARARA et nomination de M. Thierry DENOEUX aux fonctions de directeur par intérim de l'unité FR3272 intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er août 2019, M. Thierry DENOEUX, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Technologie de Compiègne est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) n° de code 3272 pour la durée fixée dans la décision DEC171283DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191674INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Serge BOUFFARD et nomination de Madame Nathalie MONCOFFRE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR3618 intitulée Fédération des accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation (EMIR).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'accord des partenaires.

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Serge BOUFFARD, directeur de la fédération de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er septembre 2019.

II. A compter de cette même date, Madame Nathalie MONCOFFRE, Directrice de recherche de première classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191609INS2I

Décision portant nomination de M. Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur et de M. Gaël Dias aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC) et nommant M. Frédéric Jurie directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183017INS2I en date du 10 décembre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Rosenberger, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

M. Christophe Rosenberger, professeur des universités à l'ENSICAEN, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6072.

Article 2

M. Gaël Dias, professeur des universités à l'Université de Caen Normandie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er juillet 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6072.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191628INEE

Décision portant nomination de M. Fayçal Rejiba aux fonctions de directeur et de Mme Estelle Langlois aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3730 intitulée « *Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE)* »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161222DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3730 intitulée « Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE) » et nommant Mme Fabienne Petit, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC183178INEE en date du 22 décembre 2018 portant nomination de M. Fayçal Rejiba aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Estelle Langlois aux fonctions de directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche n°3730 intitulée « Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE) » ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er octobre 2019, M. Fayçal Rejiba, professeur à l'Université de Rouen Normandie, est nommé directeur de la fédération de recherche n°3730 intitulée « Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE) » pour la durée fixée dans la décision DEC161222DGDS.

Article 2

A compter du 1er octobre 2019, Mme Estelle Langlois, maître de conférence à l'Université de Rouen Normandie, est nommée directrice adjointe de la fédération de recherche n°3730 intitulée « Sciences Appliquées à l'Environnement (SCALE) » pour la durée fixée dans la décision DEC161222DGDS.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191798INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Robert LAFITE, et nomination de Monsieur Laurent DEZILEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière» (M2C).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière» (M2C);

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

I. A compter du 1er octobre 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Robert LAFITE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Laurent DEZILEAU, Professeur 2ème classe à l'Université Caen Normandie est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC192004INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Lars STEMMANN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3761 intitulée « Institut de la Mer de Villefranche » (IMEV).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n° n°3761 intitulée « Institut de la Mer de Villefranche » (IMEV);

DECIDE :

Article 1er

A la demande de l'intéressé, à compter du 1er août 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Lars STEMMANN, directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC 191876 DR20

Inserm
La science pour la santé
From science to health

cnrs

Université Nice Sophia Antipolis

institut Valrose Biologie

NOMINATION DE MADAME NADINE GAUTIER EN TANT QUE Conseiller en radioprotection / Personne Compétente en Radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur, **Madame Nadine Gautier** a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources non scellées et option sources scellées et générateur RX délivrée par RCPS organisme de formation certifié (voir avis en date du *17/01/2019*).

Après avis favorable du *conseil de laboratoire de l'iBV* en date du *04/04/2019*, **Madame Nadine Gautier** est nommée Personne Compétente en Radioprotection. La mission de radioprotection se rapporte à la déclaration d'utilisation des générateurs rayons X suivante :

Déclaration CODEP-MRS-2019-013934
par Monsieur Stéphane Noselli

Institut de Biologie Valrose
UMR 7277 U1091
centre de biochimie faculté des sciences parc valrose
06100 Nice

Elle exercera les missions prévues au titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du / /20 . *Cette nomination reste valable tant que :*

- Madame Nadine Gautier respecte les modalités de formation de la personne compétente en radioprotection/ conseiller en radioprotection ;
- Madame Nadine Gautier est affectée à la structure désignée ci-dessus, dans la limite d'existence de celle-ci ;
- Le risque d'exposition des travailleurs énoncé dans l'article R4451-1 du code de la Santé Publique est présent.

Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR sont à préciser dans une lettre de mission établie entre le directeur de l'iBV et la PCR nommée. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser dans cette lettre de mission. Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone surveillée.

Une copie de cette désignation sera communiquée :

- Aux services de Prévention des tutelles de recherche de la structure
- Pour avis : aux CHSCT des tutelles de recherche de la structure

Date et signature 18-04-19	*Date et signature* Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis	*Date et signature* Le 29/04/19	*Date et signature* CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 250, rue A. Einstein 06560 SOPHIA ANTIPOLIS VALBONNE
Stéphane Noselli *Directeur* *iBV 1091*	Pr. Emmanuel TRIC *Emmanuel Tric* *Président* *Université de Nice Sophia-Antipolis*	*Dominique Nobile* *Délégué régional* *Inserm PACA et Corse*	*Délégué régional* *CNRS Côte d'Azur*

Stéphane NOSELLI – Directeur
institut de Biologie Valrose (iBV)
CNRS UMR7277 - Inserm U1091 - UNS

www.RadioproteXion.fr

N°d'organisme de formation : **42 67 03907 67** auprès du préfet de la région Alsace

RP C&S

CERTIFICAT DE FORMATION DE

Personne Compétente en Radioprotection

NIVEAU : 2 **MODULE : Passerelle**

DATES : du 15/01/2019 au 17/01/2019

Je soussigné **Jérôme SCHMITT**, gérant de la société « RadioProtection Compétences & Services », déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 03907 67 auprès du préfet de la région d'Alsace atteste que la personne ci-dessous a bénéficié et validé la formation :

Nadine GAUTIER

Secteur : **Industrie / Recherche**
Option : Sources scellées - Rayons X - Accélérateurs de particules

Ce certificat est délivré conformément à l'arrêté du 06 décembre 2013 relatif aux modalités de la formation des Personnes Compétentes en Radioprotection, ainsi qu'au décret 2010-750 du 02 juillet 2010.

SESSION :	PCR/285/190115
IDENTIFICATION DES QUESTIONNAIRES :	
Évaluation théorique :	QCM/PCR/200/MTH/A
Évaluations appliquées écrites :	QCM/PCR/201/MA1/GERI/A
	QCM/PCR/201/MA2/GERI/A
Évaluation appliquée orale :	EVALOR/PCR/201/G

Responsable de formation : Jérôme SCHMITT

Date d'émission du certificat : 17/01/2019

Échéance du certificat (validité 5 ans) : 16/01/2024

Organisme certifié par GLOBAL : **RPCS**
Numéro de certification : **OF PCR/001-d**
Échéance de certification de l'organisme : **08/02/2020**

Fait à Pourrières le 17/01/2019
Jérôme SCHMITT

Indice : 04

[CERTIF/XLS/PCR]

DEC191788DR20

Décision portant nomination de Mme Laetitia PAYEUR-COLLIN aux fonctions d'ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Côte d'Azur

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC190820DAJ du 18/04/19 donnant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Laetitia Payeur-Collin, ingénieure de recherche, est nommée, à compter du 1er juillet 2019, ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Côte d'Azur en remplacement de Mme Andréa Cattani, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/07/2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL

DEC191210DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique Vrel, directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPR3407, intitulée " Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux " (LSPM), dont le directeur est Monsieur Dominique Vrel ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Dominique Vrel, à l'effet de signer, au nom du(de la) déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique Vrel, délégation de signature est donnée à Monsieur Damien Faurie, maitre de conférences, et à Madame Nathalie Duros, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182841 du 1er septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191784DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne Bendirdjian, directrice de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMS2009 intitulée « BIOMEDTECH Facilities », dont la directrice est Madame Evelyne Bendirdjian ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Evelyne Bendirdjian, directrice de l'UMS2009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne Bendirdjian, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Sagné, chargée de recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2019,

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191781DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTcoM), dont le directeur est Monsieur Nicolas Leulliot ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Leulliot, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Broutin L'Hermite, directrice de recherche, à Monsieur Philippe Belmont, professeur des universités, à Madame Nadine Paulin, assistante ingénieur, et à Madame Cathy Bonamour Du Tartre, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191780DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er mars 2019,

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191729DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité l'UMR7164, intitulée « Astroparticule et Cosmologie », dont le directeur est Monsieur Antoine Kouchner;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Kouchner, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris Loucatos, directeur de recherche, à Monsieur Fabien Casse, maître de conférences, et à Madame Georgette Diaby, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

La décision n° DEC190568DR01 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er juin 2019,

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191780DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTCoM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMR8038 intitulée « Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments » (CiTcoM), dont le directeur est Monsieur Nicolas Leulliot ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Leulliot, directeur de l'UMR8038, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Leulliot, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Broutin L'Hermite, directrice de recherche, à Monsieur Philippe Belmont, professeur des universités, et à Madame Cathy Bonamour Du Tartre, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2019,

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191497DR02

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, dont la directrice est Mme Lubov JURGENSON**;**

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Lubov JURGENSON, directrice de l'unité UMR8224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lubov JURGENSON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er : à Mme Sylvie ARCHAIMBAULT (DR) et, jusqu'au 31 mai 2019, à Mme Natalia HACQUART (AI).

Article 3

La décision n° DEC183311DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191220DR02

Décision modifiant la décision DEC190202DR02 portant délégation de signature à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, dont le directeur est M. Pierre TALLET ;

DECIDE :

Article 1er

A l'article 2 de la décision DEC190202DR02, la liste des délégataires est modifiée comme suit : les termes « Mme Marie-Dominique DIAMANT (TCE), responsable administrative » sont remplacés par « Mme Marie-Véronique DIAMANT(AI), responsable administrative».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191202DR02

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Isabelle KALINOWSKI, directrice de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, dont la directrice est Mme Isabelle KALINOWSKI**;**

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle KALINOWSKI, directrice de l'unité UMR8547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KALINOWSKI, délégation de signature est donnée à M. Dominique PRADELLE (PR) et Mme Karima ARGENTIN (TCE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190211DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191169DR02

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, dont la directrice est Mme Sharon (Lori) BRIDAL**;**

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sharon BRIDAL, directrice de l'unité UMR7371, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sharon BRIDAL, délégation de signature est donnée à M. Quentin GRIMAL (PR), M. Philippe DUMÉE (IR) et Mme Catherine DION (TCE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183216DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191147DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Benoit PERTHAME, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, dont le directeur est M. Benoit PERTHAME**;**

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Benoit PERTHAME, directeur de l'unité UMR7598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit PERTHAME, délégation de signature est donnée à M. Albert COHEN (Professeur), adjoint au directeur et Mme Merbouha LOUNICI (IE), responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190482DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191144DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Michel CLOITRE, directeur de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, dont le directeur est M. Michel CLOITRE;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel CLOITRE, directeur de l'unité UMR7167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CLOITRE, délégation de signature est donnée à M. François TOURNILHAC, directeur de recherche et à Mme Aroul RADJA (TCS), gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190398DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Fait à Paris, le 9 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC192010DR02

Décision modifiant la décision DEC190400DR02 à Mme Sandrine SAGAN, directrice de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules - LBM, dont la directrice est Mme Sandrine SAGAN ;

DECIDE :

Article 1er

A l'article 2 de la décision DEC190400DR02, la liste des délégataires est modifiée comme suit : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine SAGAN, délégation de signature est donnée à Mme Eliane MOULINIE, administratrice, M. Olivier LEQUIN, directeur-adjoint, et Mme Karine GHERDI, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC192013DR02

Décision portant délégation de signature à M. Matteo CACCIARI, directeur de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - FRIF, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR2687 intitulée Fédération de recherche : Interactions fondamentales - FRIF, dont le directeur est M. Matteo CACCIARI ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Matteo CACCIARI, directeur de l'unité FR2687, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matteo CACCIARI, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie STIEVENART-AMMOUR (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

Article 3

La décision n° DEC190392DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC192012DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, dont la directrice est Mme Michela PETRINI ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michela PETRINI, délégation de signature est donnée à M. Benoît DOUCOT (DR1) et Mme Marjorie STIEVENART-AMMOUR (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190406DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190463DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Christophe COMBADIERE, directeur de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses - CIMI, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181909DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses - CIMI, dont le directeur est M. Christophe COMBADIERE**;**

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christophe COMBADIERE, directeur de l'unité ERL8255, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe COMBADIERE, délégation de signature est donnée à M. Guy GOROCHOV, Professeur, Mme Marie-Caroline DIEU-NOSJEAN, Directrice de recherche, M. Olivier SILVIE, Directeur de recherche, Mme Maryse BOUYER, Assistante ingénieure et Mme Pascale SAUREL, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191894DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe COLIN*, directeur de l'unité *UMR8148* intitulée *Géosciences Paris-Sud*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud » ;

Vu la décision DEC183244INSU nommant Monsieur Christophe COLIN directeur de l'unité à compter du 01/01/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1
Délégation est donnée à Monsieur Christophe COLIN, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COLIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn BARBARAND, professeur et Madame Mylène VIARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision DEC190433DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juillet 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Christophe COLIN

Monsieur Jocelyn BARBARAND

Madame Mylène VIARD

DEC191656DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace », dont le directeur est Monsieur Hervé LE TREUT ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Nicole PAPINEAU, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole PAPINEAU, délégation est donnée à Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juin 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Hervé LE TREUT

Madame Nicole PAPINEAU

Valérie SABOURAUD

DEC191655DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé LE TREUT*, directeur de l'unité *FR636* intitulée *Institut Pierre-Simon Laplace*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace », dont le directeur est Monsieur Hervé LE TREUT ;

DÉCIDE :

Article 1
Délégation est donnée à Monsieur Hervé LE TREUT, directeur de l'unité FR636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé LE TREUT, délégation de signature est donnée à Madame Nicole PAPINEAU, directrice de recherche et Valérie SABOURAUD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision DEC182164DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juin 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Hervé LE TREUT

Madame Nicole PAPINEAU

Valérie SABOURAUD

DEC191895DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud » ;

Vu la décision DEC183244INSU nommant Monsieur Christophe COLIN directeur de l'unité à compter du 01/01/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Monsieur Jocelyn BARBARAND, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jocelyn BARBARAND, délégation est donnée à Madame Mylène VIARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juillet 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe COLIN

Monsieur Jocelyn BARBARAND

Madame Mylène VIARD

DEC191596DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel MAGNIER*, directeur de l'unité *UMR8180* intitulée *Institut Lavoisier de Versailles*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8180, intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » ;

Vu la décision DEC191330INC nommant Monsieur Emmanuel MAGNIER directeur de l'unité à compter du 01/05/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1
Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel MAGNIER, directeur de l'unité UMR8180, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel MAGNIER, délégation de signature est donnée à Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, directrice de recherche et Madame Lise MICHELOT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision DEC182259DR04 du 01/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er mai 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Emmanuel MAGNIER

Madame Anne DOLBECQ-BASTIN

Madame Lise MICHELOT

DEC191597DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8180, intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » ;

Vu la décision DEC191330INC nommant Monsieur Emmanuel MAGNIER directeur de l'unité à compter du 01/05/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, délégation est donnée à Madame Lise MICHELOT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

CNRS
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er mai 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Emmanuel MAGNIER

Madame Anne DOLBECQ-BASTIN

Madame Lise MICHELOT

DEC191731DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Martine Esline-Accettella ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UPS2776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Esline-Accettella, délégation de signature est donnée à Mme Barbara Vin, AI, et Mme Laetitia Carena, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC151508DR05 du 1er juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 juin 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC191732DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Barbara Vin et Mme Laetitia Carena pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Martine Esline-Accettella ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Barbara Vin, AI, et Mme Laetitia Carena, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2019

La directrice d'unité
Martine Esline-Accettella

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191652DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Charlot, directeur de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC162587INSHS du 11 janvier 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Olivier Charlot ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Olivier Charlot, directeur de l'unité UMR8184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Charlot, délégation de signature est donnée à M. François Belot, MC, M. Pierre André, MC, et Mme Lisa Collin, T, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC170433DR05 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juin 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC191653DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Belot, M. Pierre André, et Mme Lisa Collin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8184, Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162587INSHS du 11 janvier 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Olivier Charlot ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. François Belot, MC, M. Pierre André, MC, et Mme Lisa Collin, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le directeur d'unité
Olivier Charlot

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191937DR07

Décision portant délégation de signature à M. Antoine GUILLAUME, directeur de l'unité UMR5596 intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596, intitulée DYNAMIQUE DU LANGAGE, dont le directeur est M. Antoine GUILLAUME ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Antoine GUILLAUME, directeur de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1· les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 [1] susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;

2· les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3· les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Rabia Makine, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182142DR07 du 18 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

[1] Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC191641DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;
Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. *Richard SEMPERE*, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard SEMPERE**, délégation de signature est donnée à M. Marc SAILLARD, PU, M. François CARLOTTI, DR, M. Christian GRENZ, DR et Mme Thu BIZAT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190523DR12 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er juin 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC191642DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc SAILLARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Marc SAILLARD, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAILLARD, délégation est donnée à M. François CARLOTTI, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAILLARD et de M. François CARLOTTI, délégation est donnée à M. Christian GRENZ, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAILLARD, M. François CARLOTTI et M. Christian GRENZ, délégation est donnée à Mme Thu BIZAT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er juin 2019

Le directeur d'unité
Richard SEMPERE

DEC191425DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PELLEN, directrice par intérim de l'unité USR2004 intitulée *OpenEdition Center – CLEO* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée OpenEdition Center – CLEO, dont le directeur est Marin DACOS ;

Vu la décision DEC190925INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Marie PELLEN, directrice par intérim de l'USR2004, intitulée « OpenEdition Center – CLEO » ;

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Marie PELLEN**, directrice par intérim de l'unité USR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC181497DR12 du 1er avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

CNRS
Délégation Provence et Corse
31 chemin Joseph Aiguier
CS70071
13402 MARSEILLE Cedex 9
T. 04 91 16 40 10
www.cnrs.fr

DEC191412DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice par intérim de l'unité UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est *Thierry TATONI* ;

Vu la décision DEC190883INEE du 20 mars 2019 portant nomination de Catherine FERNANDEZ, directrice par intérim de l'UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale* ;

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Catherine FERNANDEZ, directrice par intérim de l'unité UMR7263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FERNANDEZ, délégation de signature est donnée à M. Thierry DUTOIT, DR, à Mme Virginie BALDY, PR, à Mme Delphine REVERBEL, AI, et à Mme Joëlle MASSEI, T, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La décision n° DEC181342DR12 du 1er avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 mars 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

CNRS
Délégation Provence et Corse
31 chemin Joseph Aiguier
CS70071
13402 MARSEILLE Cedex 9
T. 04 91 16 40 10
www.cnrs.fr

DEC191946DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DURBEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC191589INSB du 26 juin 2019 portant nomination de Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Pascale DURBEC, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DURBEC, délégation est donnée à M. Patrick GARIGLIO, responsable service technique et logistique aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Marseille, le 1er juillet 2019

Le directeur d'unité
Laurent KODJABACHIAN

DEC191945DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288 intitulée *Institut de Biologie du Développement de Marseille*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est André LE BIVIC ;

Vu la décision DEC191589INSB du 26 juin 2019 portant nomination de Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'UMR 7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent KODJABACHIAN, délégation de signature est donnée à Mme Pascale DURBEC, DR1, M. Patrick GARIGLIO, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190811DR12 du 21 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1er juillet 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC191662DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

Vu le projet de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche, conclu entre le CNRS et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Occitanie Est, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche, conclu entre le CNRS et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191770DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180339DAJ portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180339DAJ portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC191472DR14 du 29 mars 2019 portant nomination de Mme Aline Duynslaeger aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie-Ouest ;

DECIDE :

Article 1er

Aux articles 3 et 4 de la décision DEC180339DAJ susvisée, les termes « M. Jean-Paul Swerts » sont supprimés et remplacés par les termes « Mme Aline Duynslaeger ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, délégation de signature est donnée à M. Philippe LEMISTRE, Directeur Adjoint, Mme Christelle ABRAHAM, gestionnaire du laboratoire et Mme Catherine SOLDANO, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC170987DR14 du 20/03/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 juin 2019

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC191637DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir - CERTOP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5044, intitulée CERTOP, dont la directrice est Mme SURAUD ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l'unité UMR5044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée[1] et dans la limite des crédits de l'unité;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

CNRS
Délégation Occitanie Ouest
16 avenue Edouard Belin – BP 24367
31055 Toulouse Cedex 4
T. 05 61 33 60 00
www.cnrs.fr/occitanie-ouest

DEC191491DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Rozier, Mme Gwenaelle Juffroy, Mme Christine Baillat, Mme Erika Belis et Mme Françoise Pons pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - CBD

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire de laboratoire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello et de Mme Rozier, délégation est donnée à Mme Gwenaelle Juffroy, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello, de Mme Rozier et de Mme Juffroy, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello, de Mme Rozier, de Mme Juffroy, et de Mme Baillat, délégation est donnée à Mme Erika Belis, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello, de Mme Rozier, de Mme Juffroy, de Mme Baillat et de Mme Erika Belis, délégation est donnée à Mme Françoise Pons, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24/06/2019

La directrice d'unité
Fabienne PITUELLO

DEC190681DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LEANDRI, directrice de l'unité GDR2059 intitulée SILEX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie-Ouest à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2059, intitulée SILEX, dont la directrice est Mme Céline Léandri ;

CNRS
Délégation Occitanie Ouest
16 avenue Edouard Belin – BP 24367
31055 Toulouse Cedex 4
T. 05 61 33 60 00
www.cnrs.fr/occitanie-ouest

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Céline Léandri, directrice de l'unité GDR2059, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée[1] et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Léandri, délégation de signature est donnée à M. Thomas Perrin, CR1, et M. Philippe Miroux, IE hc,aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 février 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191639DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle SURAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5044 intitulée Centre de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir – CERTOP.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5044, intitulée CERTOP dont la directrice est Madame Marie-Gabrielle SURAUD ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Philippe LEMISTRE, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEMISTRE, délégation est donnée à Mme Christelle ABRAHAM, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEMISTRE et de Mme ABRAHAM, délégation est donnée à Mme Catherine SOLDANO, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 juin 2019

Marie-Gabrielle SURAUD
Directrice
CERTOP
UMR5044 CNRS - UT2J - UPS
La directrice d'unité
Marie-Gabrielle SURAUD

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ; soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190384DR14

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie-Ouest à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Azzedine Bousseksou ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'unité UPR8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine Bousseksou, délégation de signature est donnée à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC160804 du 30 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 janvier 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud

DEC191985DR14

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Neyrolles, Mme Mylène MARTIN, Mme Marie-Odile GAICHIES et Mme Mélanie BEGUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à M. Olivier NEYROLLES, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier NEYROLLES, délégation est donnée à Mme Mylène MARTIN, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier NEYROLLES et de Mme Mylène MARTIN, délégation est donnée à Mme Marie-Odile GAICHIES, gestionnaire du laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier NEYROLLES, de Mme Mylène MARTIN et de Mme Marie-Odile GAICHIES, délégation est donnée à Mme Mélanie BEGUE, gestionnaire du laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 juillet 2019

Le directeur d'unité
Jean-Philippe GIRARD

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191984DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Girard, directeur de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale - IPBS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. JeanPhilippe GIRARD, directeur de l'unité UMR5089, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée[1] et dans la limite des crédits de l'unité;

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

CNRS
Délégation Occitanie Ouest
16 avenue Edouard Belin – BP 24367
31055 Toulouse Cedex 4
T. 05 61 33 60 00
www.cnrs.fr/occitanie-ouest

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe GIRARD, directeur, délégation de signature est donnée à M. Olivier NEYROLLES ; directeur Adjoint, à Mme Myline MARTIN, Gestionnaire du laboratoire, à Mme Marie-Odile GAICHIES, gestionnaire du laboratoire et à Mme Mélanie BEGUE, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC151646DR14 du 04 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 juillet 2019

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

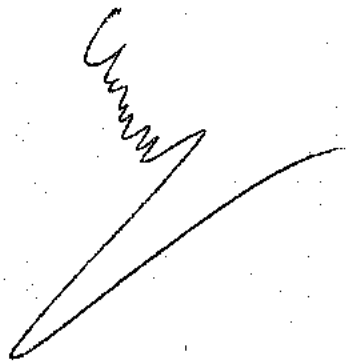

DEC190419DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Berry et à Mme Claire Thoueilles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Cerveau et Cognition (CERCO)

LE DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, dont le directeur est M. Simon Thorpe ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Isabelle Berry, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Berry, délégation est donnée à Mme Claire Thoueilles, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le
19/02/19

Le directeur d'unité
Simon Thorpe

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191898DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional de la délégation Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 1er août 2017 ;

Vu la décision DEC191646DR15 du 17 juin 2019 nommant Mme Sophie Gambachidzé aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine à compter du 17 juin 2019 ;

DECIDE :

Article 1er
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès et de Mme Karine Argento, délégation est donnée à Mme Sophie Gambachidzé, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3
La décision DEC181662DR15 du 1er avril 2018 est abrogée.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 juillet 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191659DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180758DAJ portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC191646DR15 du 17 juin 2019 portant nomination de Mme Sophie Gambachidzé aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1er

A l''article 3 de la décision DE180758DAJ susvisée, les termes « M. Pierre Bertrand-Mapataud » sont supprimés et remplacés par les termes « Mme Sophie Gambachidzé ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191766DR17

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien Babarit, directeur de l'unité GDR3763 intitulée Energies marines renouvelables (EMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) et portant notamment création du GDR3763 intitulé Energies Marines Renouvelables (EMR), dont le directeur est M. Aurélien Babarit ;

Vu la décision DEC160626INSIS du 2 mai 2016 portant modification de la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Aurélien Babarit, directeur de l'unité GDR3763, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien Babarit, délégation de signature est donnée à M. Pierre Ferrant, professeur et Mme Anne Lagatu, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC161086DR17 du 18 mai 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mai 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC191772DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale], dont le directeur est M. Fabrice Ardhuin ;

Vu la décision DEC191205INSU du 22 mai 2019 portant cessation de fonctions de M. Fabrice Ardhuin et nomination de M. Jérôme Paillet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Solen Guezennec, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1].

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solen Guezennec, délégation est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solen Guezennec et de M. Thierry Huck, délégation est donnée à M. Guillaume Roullet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

[1] Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Plouzané, le 03/07/2019

Le directeur d'unité

Jérôme PAILLET

DEC191773DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale], dont le directeur est M. Fabrice Ardhuin ;

Vu la décision DEC191205INSU du 22 mai 2019 portant cessation de fonctions de M. Fabrice Ardhuin et nomination de M. Jérôme Paillet aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er juillet 2019, délégation est donnée à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paillet, délégation de signature est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, Mme Solen Guezennec, assistante ingénieure et M. Guillaume Roullet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191309DR17 du 23 mai 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 juin 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190995DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Michèle-Anne Audrain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2047 intitulée Transferts radiatifs, matériaux, procédés et systèmes associés (TAMARYS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche n°2047 intitulée Transferts radiatifs, matériaux, procédés et systèmes associés, dont le directeur est M. Benoit Rousseau ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Michèle-Anne Audrain, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée[1] .

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 01/07/2019

Le directeur d'unité

Benoit ROUSSEAU

[1] Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192017DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont la directrice est Mme Anne-Marie Tréguier ;

Vu la décision DEC182535INSU du 5 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Madame Anne Marie TREGUIER et nomination de Monsieur Frédéric JEAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UMS3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jean, délégation de signature est donnée à Mme Corinne Floc'h-Laizet, ingénieure d'études et M. Jacques Déverchère, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n°DEC182492DR17 du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 9 juillet 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

[1] soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191765DR18

Décision portant délégation de signature à M. Etienne FARVAQUE, directeur par intérim de l'unité UMR9221 intitulée Lille - Economie et Management (LEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1er mai 2019 ;

Vu la décision DEC150295INSHS du 20 février 2015 portant création de l'unité UMR9221, intitulée Lille-Economie et Management**,** dont le directeur est M. Etienne FARVAQUE ;

DECIDE :

Article 1er

La délégation est donnée à M. Etienne FARVAQUE, directeur par intérim de l'unité UMR9221 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant

CNRS
Délégation Hauts-de-France
2 rue des Canonniers – BP30123
59001 LILLE cedex
T. 03 20 12 58 00
www.cnrs.fr

unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. FARVAQUE directeur par intérim de l'unité UMR9221, la délégation de signature est donnée à Mmes : Annette Legrand, T CNRS - Nathalie HAY, technicien catégorie B gestionnaire administrative – Farha BENSAFIA, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191372DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/07/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

[1] soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191705DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Vu la décision DEC180533DAJ portant nomination de Mme Magali Couffignal aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Vu les statuts de l'association « Institut pour une culture de sécurité industrielle » régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « Institut pour une culture de sécurité industrielle » au titre de l'année 2019.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, délégation est donnée à Mme Magali Couffignal, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191599DGDS

Décision portant modification de la décision DEC181898DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées – UMR8586 (PRODIG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8586 intitulée « Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique » (PRODIG) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1er :

A l'article 2 de la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 susvisée, les données relatives à l'unité mixte de recherche UMR8586 intitulée « Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique » (PRODIG) sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne ci-dessous est supprimée :

« Tutelle secondaire : INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT ».

Les termes

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PARIS DIDEROT »

sont remplacés par :

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT ».

Article 2 : Publication

La présente décision, qui prend effet rétroactivement au 1er janvier 2019, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juin 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC191225INSHS

Décision portant création de la formation de recherche en évolution n° 2035 Intitulée *Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre développement » (MSH Sud)*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de la FR n° 2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre Développement » (MSH Sud) et nommant M. Frédéric Rousseau directeur ;

Vu l'accord des cotutelles principales ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Est créée, à compter du 1er juin 2019 pour une durée de 1 an et 7 mois, la formation de recherche en évolution suivante :

FRE2035 intitulée Maison des Sciences de l'Homme « Les Sciences Unies pour un autre développement » (MSH Sud)

Institut : Institut des sciences humaines et sociales
Délégation : Occitanie Est
Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : Université Montpellier et Université Paul Valéry Montpellier
Section d'évaluation : 37

Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la transformation de la FR2005 MSH Sud vers une USR.

Article 3 : Nomination

M. Frédéric ROUSSEAU, professeur des universités à l'Université Paul Valéry Montpellier, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1er.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS Cedex 16
www.cnrs.fr

DEC190304INEE

Décision portant création de l'unité mixte internationale n° 2008 intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability – REHABS »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis de la directrice de l'institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1er : Création

L'unité mixte internationale n°2008 intitulée *Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability – REHABS* est créée pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juillet 2019, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante
Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : Nelson Mandela University, Université de Lyon 1
Institut : Institut écologie et environnement
Délégation : 16 – Paris Michel-Ange
Sections d'évaluation : 52, 29

Article 2 : Nomination

M. Hervé Fritz, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1er.

Mme Bianca Currie, directrice de recherche à l'Université Nelson Mandela, est nommée directrice adjointe de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1er.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191878 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateforme MONTPELLIER GENOMIC COLLECTIONS (MGC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme MGC de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 juillet 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08 juillet 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

MGC
Montpellier Genomic Collections

Tarification

UMS 3426 BIOCAMPUS

MGC - Montpellier Genomic Collections

Référence Prestation	Prestation	Unité d'Œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
MGC1	ORF sortie d'un clone	La sortie de clone	45,00 €	491,18 €	496,26 €
MGC2	Réaction de clonage de type BP	La réaction	110,00 €	1 091,60 €	1 100,66 €
MGC3	Réaction de clonage de type LR	La réaction	40,00 €	441,31 €	444,97 €
MGC4	Passage d'échantillons ADN	L'analyse	1,03 €	3,09 €	10,30 €
MGC5	Passage d'échantillons ARN	L'analyse	1,30 €	3,90 €	13,00 €
MGC6	Plaque	L'analyse	3,40 €	10,20 €	34,00 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1er Juillet 2019

BiCampus Montpellier

DEC191881 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateforme ARPEGE – PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme ARPEGE-PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er juillet 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08 juillet 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Arpege
Pharmacologie
Criblage Interactome

Tarification
UMS 3426 BIOCAMPUS

ARPEGE - PHARMACOLOGIE CRIBLAGE INTERACTOME

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
ARPEGE_1	Unité de temps/machine	Heure	70,00 €	250,00 €	250,00 €
ARPEGE_2	Fluo-4, AM	8 µl	1,80 €	1,80 €	1,80 €
ARPEGE_3	Pipet tips 200µl (black tips	boîte	7,58 €	7,58 €	7,58 €
ARPEGE_4	Coelantherazine-h	250µg	13,03 €	13,03 €	13,03 €
ARPEGE_5	Coelantherazine-Deep blue C	250µg	124,11 €	124,11 €	124,11 €
ARPEGE_6	Pré-plaque 96 puits	pré-plaque	1,05 €	1,05 €	1,05 €
ARPEGE_7	Plaque 96 puits	la plaque	1,86 €	1,86 €	1,86 €
ARPEGE_8	Plaque 384 puits	la plaque	5,25 €	5,25 €	5,25 €
ARPEGE_9	plaques noires fond transparent 96 puits	la plaque	2,44 €	2,44 €	2,44 €
ARPEGE_10	plaques blanches 384 puits traitées culture	la plaque	10,00 €	10,00 €	10,00 €
ARPEGE_11	plaques EPIC 96 puits	la plaque	134,00 €	134,00 €	134,00 €
ARPEGE_12	plaques EPIC 384 puits	la plaque	180,00 €	180,00 €	180,00 €
ARPEGE_13	plaques EPIC 384 puits BIOCHIMIE	la plaque	249,00 €	249,00 €	249,00 €
ARPEGE_14	Eplate-16	la plaque	34,83 €	34,83 €	34,83 €
ARPEGE_15	CIM plate 16	la plaque	64,00 €	64,00 €	64,00 €
ARPEGE_16	E plate View 16	la plaque	34,97 €	34,97 €	34,97 €
ARPEGE_17	24 Recharges de 96 Cônes jetables graphites 10µL sans filtres	la boîte	7,13 €	7,13 €	7,13 €
ARPEGE_18	24 Recharges de 96 Cônes jetables graphites 50µL	la boîte	9,20 €	9,20 €	9,20 €

BioCampus Montpellier

Arpege
Pharmacologie
Criblage Interactome

	sans filtres				
ARPEGE_19	24 Recharges de 96 Cônes jetables graphites 200µL sans filtres	la boîte	6,54 €	6,54 €	6,54 €
ARPEGE_20	24 Recharges de 96 Cônes jetables graphites 1000µL sans filtres.	la boîte	7,34 €	7,34 €	7,34 €
ARPEGE_21	10 Recharges de 96 Cônes jetables à ouverture large graphites 1000µL sans filtres	la boîte	11,47 €	11,47 €	11,47 €
ARPEGE_22	Cônes jetables 50µl sans filtres pour MCA96 (40 x 96)	la boîte	5,29 €	5,29 €	5,29 €
ARPEGE_23	Cônes jetables 100µl sans filtres pour MCA96 (40 x 96)	la boîte	5,29 €	5,29 €	5,29 €
ARPEGE_24	Cônes jetables 200µl sans filtres pour MCA96 (40 x 96)	la boîte	5,29 €	5,29 €	5,29 €
ARPEGE_25	Cônes jetables empilables 200µl sans filtres pour MCA 96.(5 x 8 étages de 96)	l'étage	5,05 €	5,05 €	5,05 €
ARPEGE_26	120 bacs à réactifs 25ml pour bras LiHa, fonds coniques pour faible volume mort	le bac	2,09 €	2,09 €	2,09 €
ARPEGE_27	40 bacs à réactifs 300 ml pour bras MCA à fond alvéolé format SBS.	le bac	2,90 €	2,90 €	2,90 €
ARPEGE_28	Réalisation-Expertise	la plaque	284,00 €	341,00 €	341,00 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1er Juillet 2019

BiCampus Montpellier

DEC191899 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : RESEAU D'HISTOLOGIE EXPERIMENTALE DE MONTPELLIER (RHEM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er juillet 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08 juillet 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

RHEM
Réseau d'Histologie
Expérimentale de Montpellier

Tarification

UMS 3426 BIOCAMPUS

RHEM - Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
RHEM-1	Traitement sur échantillons	échantillon	3,00 €	12,53 €	13,00 €
RHEM-2	Mise à disposition postes Coloration.IF.IHC	lame	1,25 €	4,35 €	5,00 €
RHEM-3	Traitement sur lames	lame	1,20 €	3,53 €	3,60 €
RHEM-4	Mise à disposition d'équipements	heure	22,75 €	87,17 €	90,00 €
RHEM-5	Coupes	heure	20,00 €	77,13 €	80,00 €
RHEM-6	Expertise, Consulting	heure	60,00 €	91,65 €	240,00 €
RHEM-7	Formation	journée	210,00 €	770,00 €	770,00 €
RHEM-8	Tubes de sang	Tube	6,60 €	19,80 €	19,80 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1er Juillet 2019

BiCampus Montpellier

DEC191786 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateforme Réseau des Animaleries de Montpellier (RAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme RAM de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er juillet 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

RAM
Réseau des Animaleries de Montpellier

Tarification

RAM - Réseau des Animaleries de Montpellier

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
IEXPLORE-1	Zone Hebergement EOPS	cage/semaine	3,40 €	10,54 €	11,39 €
IEXPLORE-2	Zone Expe A2	cage/semaine	5,00 €	12,29 €	13,29 €
IEXPLORE-3	Zone Expe-cage (cage 1-5 souris)	cage/semaine	2,70 €	7,46 €	8,07 €
IEXPLORE-4	Zone Expe-souris (cage vide)	cage/semaine	1,40 €	1,40 €	4,20 €
IEXPLORE-5	Zone Expe-souris (souris)	souris/semaine	0,30 €	0,30 €	0,90 €
IEXPLORE-6	Zone Expe Rat (cage 1-3 rats)	cage/semaine	3,30 €	14,92 €	16,15 €
IEXPLORE-7	Zone Expe Rat (cage vide)	cage/semaine	2,40 €	2,40 €	7,20 €
IEXPLORE-8	Zone Expe Rat (rat)	rat/semaine	0,50 €	0,50 €	1,50 €
IEXPLORE-9	Quarantaine Expe Cage jetable portoir ventilé	cage/semaine	3,40 €	3,40 €	10,20 €
IEXPLORE-10	Expe Hors Zone Cage jetable portoir ventilé	cage/semaine	3,40 €	3,40 €	10,20 €
IEXPLORE-11	Cage jetable armoire ventilée	cage/semaine	5,20 €	5,20 €	15,60 €
IEXPLORE-12	Cage conventionelle (Armoire ventilé)	cage/semaine	1,70 €	3,42 €	5,35 €
IEXPLORE-13	Génotypage lignée de souris génétiquement	unité PCR - (2 unités PCR pour KO/KI)	0,50 €	3,93 €	4,28 €

RAM
Réseau des Animaleries de Montpellier

	modifiées				
IEXPLORE-14	Souris C57BL/6j	par souris	8,00 €	8,00 €	24,00 €
IEXPLORE-15	Souris C57BL/6j (avant sevrage)	par souris	5,00 €	5,00 €	15,00 €
IEXPLORE-16	Identification par Puce RFID	Par puce	2,60 €	2,60 €	2,60 €
PCEA-1	Hébergement en portoir ventilé	cage/semaine	6,98 €	13,21 €	15,14 €
CRYO-1	Cryoconservation	par congélation de lignée	550,00 €	999,52 €	1 073,00 €
CRYO-2	Congélation embryon	par lignée congelée sous forme d'embryon	850,00 €	1 536,91 €	2 125,00 €
CRYO-3	Revitalisation	par redérivation	850,00 €	1 595,64 €	2 117,00 €
CRYO-4	Stockage	par stockage (lignée/an)	20,00 €	36,28 €	50,00 €
CRYO-5	Envoi de paillettes	par envoi (transport non compris)	200,00 €	361,63 €	500,00 €
RAM-1	Expertise	par heure d'expertise	50,00 €	271,00 €	271,00 €
RAM-2	Accès Mayakind par site	par accès (1 accès par animalerie - licence définitive)	50,00 €	50,00 €	50,00 €
RAM-3	Cage de transport (boîte)	la boîte	19,82 €	19,82 €	19,82 €
RAM-4	Cage de transport (suremballage)	le suremballage	12,92 €	12,92 €	12,92 €
RAM-5	Souris WT (Wild Type)	par souris	27,20 €	27,20 €	46,00 €

* Tarif Etablissements partenaires HT = ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU de Montpellier / CIRAD (national) / EPHE (national) / ICM / INRA (national) / INSERM (national) / IRD (national) / SupAgro Montpellier /UM

Date de prise d'effet : 1er Juillet 2019

DEC191406 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR8521 Laboratoire Procédés, Matériaux, Energie Solaire (PROMES) : Plateforme de Caractérisation des Matériaux

Cette décision annule et remplace la décision DEC180931 DR13 du 01/03/2018

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1er mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPR8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux, Energie Solaire (PROMES) Plateforme de Caractérisation des Matériaux sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er MAI 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13 mai 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

PROMES-CNRS UPR 8521

PCM : Plateforme de Caractérisation des Matériaux

Clients / Techniques	Laboratoires CNRS (€ HT / jour)	Laboratoires publics (€ HT / jour)	Industriels, secteur privé (€ HT / jour)
XPS-AES	**529**	**1009**	**1513**
DRX	**208**	**478**	**716**
Raman	**428**	**803**	**1204**
Granulomètrie laser	**211**	**428**	**641**
Spectro. NIR - IR	**221**	**590**	**885**
Spectro. UV-Vis-NIR	**453**	**822**	**1233**
LFA (analyses Laser Flash)	**198**	**568**	**852**
CASI	**219**	**588**	**882**
AFM	**225**	**553**	**830**
Profilomètrie de contact	**203**	**750**	**1125**
Nano-indentation	**205**	**534**	**800**
Tribologie	**190**	**519**	**778**

Plateforme VÉHICULES - SETE

SYNTHÈSE TARIFAIRE

Date d'effet: 01/09/2019

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	Tarif privé	Tarif Académique	Facturation interne SETE et autres unités CNRS (Bon de commande CNRS)	
				0,26	
Véhicules à moteur essence ou diesel	Kilomètre	0,44	0,31	*dont part éligible sur contrat ANR au vu d'un bon de commande CNRS* 0,16	*+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat* 0,10

Les montants sont exprimés en euros HT

DEC192058DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme des véhicules de l'UMR5321 intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale - (SETE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs de la plateforme des véhicules de l'UMR 5321 intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la règlementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er septembre 2019

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 juillet 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC191139 DR18

Décision relative au tarif des produits de l'Unité N°3702. Intitulée UMS IBL – Plateforme BICEL

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°191258DAJ en date du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN-PETIT aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts de France,

Vu la décision 191259DAJ en date du 30 avril 2019 donnant délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN-PETIT déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts de France notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs des diverses prestations de la Plateforme BICEL réalisées par l'UMS IBL Plateforme BICEL sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er juillet 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 16 mai 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale, par intérim

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mage
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Advancing the frontiers

Plateforme	BICeI
Site	Campus Pasteur Lille
Plateau	CIF

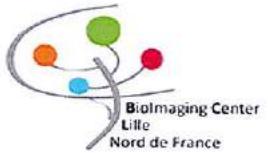

PROPOSITION TARIF SYNTHESE CYTOMETRIE 2018

Applicable au 01/07/2018

Système	coût complet (a/b/c/d/e/f/g)	tarif interne (a/b/f)	tarif académique externe (a/b/e/f)	tarif externe (a/b/c/d/e/f/g) * M	unité d'œuvre	nb d'heures annuel en 2017
Analyseurs (Fortessa/Canto/Attune)	64 €	20 €	30 €	77 €	à l'heure	2264
Trieur Aria III	91 €	30 €	35 €	109 €	à l'heure	690
Poste d'analyse	1 €	1 €	1 €	1 €	à l'heure	897

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC191826DRH

Décision portant sur l'accueil en délégation, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2019)

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 3 juin 2019, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

DECIDE

ARTICLE 1er L'article 1er de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions		
M.	ANDRE	Etienne
Institut des sciences humaines et sociales		
Mme	BARBOU DES PLACES	Ségolène

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16
www.cnrs.fr

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions		
M.	CODOGNET	Philippe
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes		
M.	NOUGIER	Vincent
Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions		
M.	LAFITTE	Olivier

ARTICLE 2 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

Pour le Président-Directeur général

Le Directeur des Ressources Humaines,
Hugues de LA GIRAUDIERE

DEC191198DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. X

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chargés de recherche, réunie le 3 avril 2019 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée dispose que : « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant que le comportement de M. X, chargé de recherche de classe normale, affecté au sein du laboratoire […], a été signalé au service des ressources humaines de la Délégation […] du CNRS, le 26 mars 2018, par M. Y, directeur du laboratoire […], concernant des faits, se déroulant depuis fin 2015, soulevés par Mme Z, doctorante au laboratoire […] et inscrite à l'école doctorale […] dont M. X était le directeur de thèse ;

Considérant qu'il ressort des entretiens menés par la délégation […] du CNRS à compter du 17 avril 2018, et des témoignages reçus de plusieurs personnes ayant travaillé avec M. X, que ce dernier a eu, de manière répétée, à l'égard de plusieurs personnels féminins exerçant leurs fonctions au sein du laboratoire, un comportement inapproprié constitué par des propos déplacés et inconvenants (notamment des propos d'ordre personnel et des propos sur le physique), et un comportement non-professionnel et intrusif constitué par le non-respect du caractère professionnel des relations de travail (notamment l'envoi fréquent de messages en dehors du contexte professionnel, et des invitations récurrentes à aller boire des cafés), depuis 2014 ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP, réunie le 3 avril 2019 sur la situation de M. X, que celui-ci a reconnu avoir envoyé des messages inappropriés (dans lesquels il parle par exemple de « massages », de « ses mains magiques » …), qu'il a aussi reconnu avoir formulé des compliments appuyés par exemple sur les tenues vestimentaires de Mme Z, et qu'il a indiqué le regretter et présenter ses excuses ;

CNRS
Délégation Paris Michel-Ange
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP réunie le 3 avril 2019 que M. X a indiqué que ses propos n'avaient pas pour objet d'être dans un rapport de séduction, qu'il a nié avoir dit à Mme Z qu'elle couchait avec ses collègues, qu'il a nié avoir voulu s'immiscer dans l'intimité des jeunes femmes en portant atteinte à leur dignité, et qu'il a contesté le fait d'avoir eu une emprise financière sur les doctorantes à qui il a loué un appartement ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP réunie le 3 avril 2019 que la CAP a retenu comme établi que : « M. X a eu à l'égard de plusieurs personnels féminins ayant exercé leurs fonctions sous son autorité au laboratoire […] un comportement inapproprié, intrusif, répétitif et non professionnel (en particulier des propos déplacés, le non-respect de la vie personnelle par l'envoi répété de messages intimes y compris en dehors des heures de travail ainsi que des invitations répétées et insistantes pour aller prendre des cafés) » ;

Considérant qu'il ressort également de l'avis de la CAP réunie le 3 avril 2019 que M. X n'a pris en compte que tardivement les demandes répétées de Mme Z afin qu'il change de comportement ;

Considérant qu'il résulte de l'ensemble des pièces du dossier et de l'avis de la CAP, réunie le 3 avril 2019, que M. X a eu, à l'égard de plusieurs personnels féminins ayant exercé leurs fonctions au sein du laboratoire […], de manière répétée, un comportement inapproprié, intrusif et non-professionnel depuis 2014 ;

Considérant que le fait que M. X ait été le superviseur scientifique de certains des personnels féminins concernés constitue un facteur aggravant aux faits reprochés ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que, par son comportement, M. X a gravement manqué à l'obligation de dignité du fonctionnaire ;

Considérant que le comportement fautif de M. X est de nature à justifier une sanction disciplinaire.

DECIDE

Article 1er

M. X (numéro de matricule SIRHUS n°[…]), chargé de recherche de classe normale du CNRS, affecté au sein du laboratoire […], est exclu de ses fonctions pour une durée de trois mois assortie d'un sursis de deux mois à compter de la notification de cette décision.

Article 2

Une reproduction anonymisée de cette décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juin 2019

Le Président-Directeur général

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,

- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :

- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,

- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC191110DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 28 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - AOROC, dont le directeur est M. Christophe GODDARD ;

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8546.

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :
- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les deux directeurs-adjoints
- 12 membres élu.e.s dont :
  4 dans le collège ITA
  7 dans le sous-collège C/EC (permanents et non permanents)
  1 dans les sous-collège Doctorant.e.s/Postdoctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191109DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR144 intitulée CELL BIOLOGY AND CANCER

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 portant renouvellement de l'unité UMR144 intitulée CELL BIOLOGY AND CANCER, dont le directeur est M. Franck PEREZ ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR144.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 8 membres élu.e.s dont :
  4 dans le collège ITA
  4 dans le collège C/EC (permanents et non permanents)
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191106DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - DI ENS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - DI ENS, dont le directeur est M. David POINTCHEVAL ;

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8548.

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :
- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
  1 dans le Collège administratif et technique
  3 dans le sous-collège EC/C rang A (PU et DR)
  2 dans le sous-collège EC/C rang B (McF et CR)
  1 dans le sous-collège non-permanent.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191115DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC, dont le directeur est M. Vincent ROGER DE GARDELLE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3332.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191102DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 portant renouvellement de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement, dont le directeur est M. Pierre LEOPOLD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3215.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
  - 2 dans le collège ITA (permanents et CDD)
  - 2 dans le sous-collège C/EC
  - 2 dans le sous-collège Chercheurs en CDD (postdoctorant.e.s)
  - 2 dans le sous-collège Etudiant.e.s en thèse
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191101DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris - CR2P

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche en Paléontologie, Paris - CR2P R, dont la directrice est Mme Sylvie CRASQUIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7207.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
  4 dans le collège A (C/EC)
  3 dans le collège B (ITA)
  1 dans le collège C (NP/Doctorant.e.s) + 1 suppléant.e
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191667INSU

Décision modifiant la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 et portant ajout de l'Université Paris-Diderot en tant que tutelle secondaire de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théorie » (LUTH).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théorie » (LUTH) ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théorie » (LUTH) contenues dans la décision DEC181898DGDS susvisée, sont modifiées comme suit, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 :

La ligne suivante est ajoutée :

« Tutelle secondaire : UNIVERSITE PARIS DIDEROT ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191809DR07

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne;

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

Décide

Article 1er

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT RechercheEPST),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 juillet 2019

Le délégué régional

Frédéric FAURE

CNRS
Délégation Rhône Auvergne
2 avenue Albert Einstein – BP 61335
69609 Villeurbanne Cedex
T. 04 72 44 56 00
www.dr7.cnrs.fr

DEC191793DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;
Vu la décision DEC142558DAJ du .14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;
Vu la décision DEC142135DGDS du 3 mars 2014 portant création de l'unité UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST), dont le directeur est M. Olivier Pliez ;

DECIDE :

Article 1er : Création
En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST).

Article 2 : Composition
Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :
• le directeur de l'unité ;
• les 2 directeurs adjoints ;
• 8 membres élus :
collège chercheurs et enseignants-chercheurs – sous-collège des enseignants-chercheurs : 3
collège chercheurs et enseignants-chercheurs – sous-collège des chercheurs : 1
collège chercheurs et enseignants-chercheurs – sous-collège des doctorants : 2
collège des ingénieurs et techniciens : 2;
• 5 membres nommés :
les 4 responsables d'équipe
le secrétaire général.

Article 3 : Compétences
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05 juillet 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud

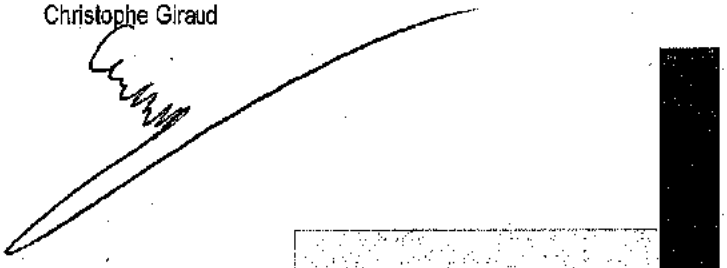

DEC191877DR14

Décision portant renouvellement du conseil de service au sein de l'unité MOY1678 – DSI (Direction des Systèmes d'Information)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision n° DSI99A213 du 17 septembre 1999, relative à la création du conseil de service de la Direction des Systèmes d'Information

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 05/06/2019

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la direction des systèmes d'information – MOY1678

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 15 membres :

- Le Directeur de la Direction des Systèmes d'Information : Jean-Marc VOLTINI
- **12 membres élus :**

Titulaires	Suppléants
Corinne CANTENOT	Nadia CASTANDET
Julien DANDURAND	Gisèle KOLLAR
Bruno GUIBERT	Massimiliano PAPADIA
Olivier HAMMANN	Colin BONTEMPS
Christophe GUY	Paul TSIZAZA
Badre BENSALAH	Eric BLANCARD

- **2 membres nommés :**
  Marie-Pierre FONTANEL
  Michel ROUSSALY

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse le 08 juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud

DEC191601INSU

Décision modifiant la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 modifiée par la décision DEC191024INSU en date du 10 mai 2019 et portant ajout de La Rochelle Université en tant que tutelle de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » et nommant M. Eric VELLENAVE directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC191024INSU en date du 10 mai 2019 portant suppression de l'Institut de Physique (INP) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA) ;

Vu l'accord des tutelles;

DECIDE :

Article 1er

Les dispositions relatives à l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » contenues dans la décision DEC151298DGDS susvisée, sont modifiées comme suit :

- La Rochelle Université est ajoutée à la liste des établissements co-tutelles avec le CNRS au 01/01/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 JUIL. 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16
T. 01.44.96.40.00
www.cnrs.fr

DEC191227INSHS

Décision portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée ARENES.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051 intitulée ARENES et nommant Mme Sylvie Ollitrault, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1er aout 2019, les sections de rattachement de l'unité mixte de recherche susvisée sont les suivantes : 40 ; 36.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192008DR01

Décision portant nomination de M. Daniel PINHEIRO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3407 intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 nommant M. Dominique VREL directeur de l'unité de recherche UPR3407 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité[1] en date du 14 février 2019 ;

Considérant que M. **Daniel PINHEIRO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 03 au 05/03/2009 (1ère session) et du 30 au 31/03/2009 et le O1/04/2009 (2ème session),

DECIDE :

Article 1er : M. **Daniel PINHEIRO,** TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3407 à compter du 15 février 2019.

M. **Daniel PINHEIRO** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

[1] Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Daniel PINHEIRO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 12 juillet 2019

Le directeur de l'UPR3407
Dominique VREL

Dominique VREL
Directeur du LSPM
CNRS - UPR 3407

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

CNRS
Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/

Dépôt légal à parution
Juillet 2019
ISSN 1148-4853

Établissement public
à caractère scientifique
et technologique
Organisation
Recherche
Publication légale/Information
Textes fondamentaux du CNRS
Exercice des activités de recherche
Actes administratifs
Réglementation
Article
signature
décret
dispositions
fonctionnaires
procédure
Décisions
CNRS